Édifice Gilmour Hughson de la CCN Phase 2

DEVIS

350, chemin Laurier, Gatineau (Québec)

Le 21 janvier 2015

DOCUMENT DE SOUMISSION,

CSV; projet n° 2014-0720

Division 01 – Exigences générales
01 00 00 Sommaire des travaux
01 33 10 Procédures de présentation
01 35 23 Santé et sécurité
01 60 00 Exigences générales concernant les produits
01 70 00 Exigences à la fermeture des travaux
01 78 15 Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux

Division 02 – Conditions existantes
02 41 19 Démolition sélective

Division 04 - Maçonnerie
04 01 21 Travaux de restauration, de rejointoiement et de réparation de la maçonnerie

Division 05 - Métaux
05 50 00 Ouvrages métalliques

Division 06 - Bois, plastiques et composites
06 10 00 Charpenterie
06 40 00 Ébénisterie

Division 07 - Thermique / humidité
07 21 00 Isolant thermique

Division 08 - Ouvertures et fermetures
08 12 13 Portes et bâtis
08 59 20 Restauration de fenêtres en bois
08 71 10 Quincaillerie pour portes

Division 09 - Revêtements de finition
09 65 10 Revêtement de sol souple

Division 10 - Spécialités
10 28 14 Accessoires de salles de toilettes

Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Sommaire des travaux.

.2 Restrictions en matière de travail.

.3 Spécifications et documents.

.4 Allocations.

.5 Procédures de paiement.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 La présente section décrit les exigences se rapportant à toutes les sections comprises dans les Divisions 02 à 49.

.2 Section 01 00 00 – Sommaire des travaux.

.3 Section 01 33 10 – Documents et échantillons à soumettre.

.4 Section 01 60 00 – Exigences concernant les produits.

.5 Section 01 70 00 – Exigences en matière de fermeture.

.6 Section 01 78 15 – Documentation en matière de fermeture.

1.3 DOCUMENTS CONNEXES

.1 Accord, définitions, conditions générales.

.2 CCDC 9A-2001 – Formulaire de déclaration statutaire.

1.4 DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

.1 Les dessins, les spécifications (le devis) et les tableaux sont complémentaires l'un l'autre et tout ce qui est prescrit dans l'un ou l'autre document peut être interprété comme étant compris dans l'ensemble de ces documents. À l'apparition de contradictions entre les documents et si ces contradictions constituent un doute en rapport avec le message ou l'intention, il faudra alors s'en tenir à ce qui est prescrit dans les stipulations pertinentes du Rapport ci-après de priorité des documents ou tout simplement reporter le cas au Consultant pour qu'il décide des mesures à prendre.

.2 Étudier les dessins, devis et tableaux de toutes les disciplines ainsi que les documents connexes et ce, afin de s'assurer qu'il soit possible de réaliser les travaux de façon satisfaisante. Les conflits ou travaux additionnels qui vont au delà des travaux décrits devront être portés à l'attention du Consultant.

1.5 RAPPORT DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS

.1 À l'apparition d'un conflit à l'intérieur d'un même document ou entre les documents du contrat, l'ordre de priorité entre les spécifications et les dessins est établi comme suit et ce, en partant de l'ordre le plus élevé au début, comme suit :

- .1 Accord – Entre le Propriétaire et l'Entrepreneur.
- .2 Définitions.
- .3 Conditions générales du contrat.
- .4 Sections de la Division 01 du devis.
- .5 Devis :
  - .1 Sections des Divisions 02 à 49 du devis et.
  - .2 Spécifications spécifiquement indiquées dans les dessins.
- .6 Tableaux (Nomenclatures) et notes clés :
  - .1 Tableaux (nomenclatures) compris dans le devis, puis.
  - .2 Tableaux (nomenclatures) dans les dessins.
- .7 Dessins :
  - .1 Dans le cas de dessins tracés à la même date, les dessins tracés à plus grandes échelles devront avoir préséance sur les dessins tracés à plus petites échelles; puis :
  - .2 Les dimensions présentées dans les dessins devront avoir préséance sur les dimensions tirées à l'échelle des dessins, puis :
  - .3 L'emplacement des sorties d'utilités indiqué dans les dessins détaillés d'architecture devra avoir préséance sur les positions ou les hauteurs de montage présentées dans les dessins de mécanique ou d'électricité.
- .8 Les documents de dates plus récentes devront avoir préséance sur les documents antérieurs de même type.

.2 À l'apparition de tout conflit entre les documents, il faut sous-entendre ici que la décision du Consultant à ce sujet sera définitive.

1.6 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux Les travaux du présent contrat comprennent ce qui suit :

- .1 Remplacement de portes et de fenêtres d'extérieur ou restauration de ces articles, à l'emplacement du bâtiment principal et de l'agrandissement.
- .2 Modernisation des salles de toilettes existantes et du sentier de parcours, afin d'offrir un accès universel.

.3 Travaux de rejointoiement à l'extérieur et finition des soffites et fascies.

.4 Installation de nouvelle isolation dans l'entretoit

.5 Diverses modernisations d'installations de mécanique et d'électricité.

.2 Le projet se trouve au 350 du chemin Laurier, à Gatineau et s'identifie comme suit : Édifice Gilmour Hughson de la CCN.

.3 La répartition des travaux entre les Sous-traitants, les fournisseurs et les vendeurs relève entièrement du présent Entrepreneur. Le Propriétaire n'assumera aucune responsabilité à cet égard et ne devra pas avoir un rôle d'arbitre pour l'établissement des modalités de sous-traitance entre les secteurs ou les disciplines des travaux.

1.7 DOCUMENTS PRÉVUS

.1 Le Représentant de la CCN remettra ce qui suit à l'Entrepreneur :

.1 Aux fins de construction, une (1) copie électronique des jeux de documents contractuels.

.2 L'Entrepreneur pourra imprimer des jeux additionnels de documents contractuels et ce, à ses propres frais.

1.8 RENDEMENT DES TRAVAUX

.1 Un rendement substantiel des travaux est requis aux fins d'occupation de l'Édifice par le Représentant de la CCN et ce, en date du 31 Mars 2015.

1.9 UTILISATION DES LIEUX PAR L'ENTREPRENEUR

.1 L'Entrepreneur peut utiliser le chantier sans restriction jusqu'à l'achèvement substantiel des travaux.

1.10 SERVICES EXISTANTS

.1 Notifier le Propriétaire et les compagnies d'utilites des interruption planifiées de services et obtenir les permissions exigées.

.2 Lorsque le travail implique l'irruption ou la connexion aux services existants, donnez quarante-huit 48 heures d'avis au Propriétaire, pour l'interruption nécessaire de service mécanique ou électrique au cours des travaux.

.1 Garder la durée des interruptions au minimum

.3 Pourvoir la circulation piétonne et automobile. Construire des Barrières de construction selon la règlementation applicable et le regles de santé et securite

FIN DE LA SECTION

Part 1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Dessins d'atelier et fiches techniques.

.2 Échantillons.

.3 Certificats et transcriptions.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 01 60 00 – Exigences concernant les produits.

.2 Section 01 78 15 – Documentation définitive.

.3 Autres sections devant faire l'objet de présentations.

.4 La présente section décrit les exigences se rapportant à toutes les sections comprises à l'intérieur des Divisions 02 à 49.

1.3 MODALITÉS ADMINISTRATIVES

.1 Dans les plus brefs délais et selon un ordre prédéterminé afin de ne pas retarder l'exécution des travaux, soumettre les documents et les échantillons requis au Consultant, aux fins d'examen. Un retard à cet égard ne saurait constituer une raison suffisante pour obtenir une prolongation du délai d'exécution des travaux et aucune demande en ce sens ne sera acceptée.

.2 Ne pas entreprendre de travaux pour lesquels on exige le dépôt de documents et d'échantillons avant que l'examen de l'ensemble des pièces soumises soit complètement terminé.

.3 Les caractéristiques indiquées sur les dessins d'atelier, les fiches techniques et les échantillons de produits et d'ouvrages doivent être exprimées en unités métriques (SI).

.4 Lorsque les éléments ne sont pas produits ou fabriqués en unités métriques (SI) ou encore que les caractéristiques ne sont pas données en unités métriques (SI), des valeurs converties peuvent être acceptées.

.5 Examiner les documents et les échantillons avant de les remettre au Consultant. Par cette vérification préalable, l'Entrepreneur confirme que les exigences applicables aux travaux ont été ou seront déterminées et vérifiées, et que chacun des documents et des échantillons soumis a été examiné et trouvé conforme aux exigences des travaux et des documents contractuels.

.6 Les documents et les échantillons qui ne seront pas estampillés, signés, datés et identifiés en rapport avec le

projet particulier seront retournés sans être examinés et seront considérés comme rejetés.

.7 Aviser par écrit le Consultant, au moment du dépôt des documents et des échantillons, des écarts que ceux-ci présentent par rapport aux exigences des documents contractuels, et en exposer les motifs.

.8 S'assurer de l'exactitude des mesures prises sur place par rapport aux ouvrages adjacents touchés par les travaux.

.9 Le fait que les documents et les échantillons soumis soient examinés par le Représentant du Ministère ne dégage en rien l'Entrepreneur de sa responsabilité de transmettre des pièces complètes et exactes.

.10 Le fait que les documents et les échantillons soumis soient examinés par le Consultant ne dégage en rien l'Entrepreneur de sa responsabilité de transmettre des pièces conformes aux exigences des documents contractuels.

.11 Conserver sur le chantier un exemplaire vérifié de chaque document soumis.

1.4 DESSINS D'ATELIER ET FICHES TECHNIQUES

.1 Laisser 10 jours au Consultant pour examiner chaque lot de documents soumis.

.2 Les modifications apportées aux dessins d'atelier par le Consultant ne sont pas censées faire varier le prix contractuel. Si c'est le cas, cependant, en aviser le Consultant par écrit avant d'entreprendre les travaux.

.3 Les documents soumis doivent être accompagnés d'une lettre d'envoi, en deux (2) exemplaires, contenant les renseignements suivants :

- .1 la date;
- .2 la désignation et le numéro du projet;
- .3 le nom et l'adresse de l'Entrepreneur;
- .4 la désignation de chaque dessin, fiche technique et échantillon ainsi que le nombre soumis;
- .5 toute autre donnée pertinente.

.4 Les documents soumis doivent porter ou indiquer ce qui suit :

- .1 la date de préparation et les dates de révision;
- .2 la désignation et le numéro du projet;
- .3 le nom et l'adresse des personnes suivantes :
  - .1 le sous-traitant;
  - .2 le fournisseur;
  - .3 le fabricant;

.4 l'estampille de l'Entrepreneur, signée par le représentant autorisé de ce dernier, certifiant que les documents soumis sont approuvés, que les mesures prises sur place ont été vérifiées et que l'ensemble est conforme aux exigences des documents contractuels;

.5 Lorsque les dessins d'atelier ont été vérifiés par le Consultant et qu'aucune erreur ou omission n'a été décelée ou que seules des corrections mineures ont été apportées, les copies sont retournés, et les travaux de façonnage et d'installation peuvent alors être entrepris. Si les dessins d'atelier sont rejetés, la ou les copies annotées sont retournées et les dessins d'atelier corrigés doivent de nouveau être soumis selon les indications précitées avant que les travaux de façonnage et d'installation puissent être entrepris.

1.5 ÉCHANTILLONS

.1 Soumettre deux (2) échantillons de produits aux fins d'examen, selon les prescriptions des sections techniques du devis. Étiqueter les échantillons en indiquant leur origine et leur destination prévue.

.2 Expédier les échantillons port payé au bureau d'affaires du Consultant.

.3 Aviser le Consultant par écrit, au moment de la présentation des échantillons de produits, des écarts qu'ils présentent par rapport aux exigences des documents contractuels.

.4 Lorsque la couleur, le motif ou la texture fait l'objet d'une prescription, soumettre toute la gamme d'échantillons nécessaires.

.5 Les modifications apportées aux échantillons par le Consultant ne sont pas censées faire varier le prix contractuel. Si c'est le cas, cependant, en aviser le Consultant par écrit avant d'entreprendre les travaux.

1.6 ÉCHANTILLONS DE L'OUVRAGE

.1 Réaliser les échantillons de l'ouvrage requis conformément aux exigences de la présente section.

FIN DE LA SECTION

Partie 1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Exigences en matière de sécurité et respect de ces exigences.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.

.2 La présente section décrit les exigences se rapportant à toutes les sections comprises à l'intérieur des Divisions 02 à 49.

1.3 RÉFÉRENCES

.1 Province de Québec. Loi sur la santé et la sécurité au travail, Règlement et Code R.S.A., selon la plus récente édition et ce, compte tenu des exigences en matière d'Entrepreneur principal, tel que défini dans la Loi.

1.4 PLAN DE SÉCURITÉ

.1 Avant la mise en route de travaux sur place, l'on se devra d'élaborer un Plan écrit sur la santé et la sécurité au travail et s'appliquant spécifiquement à ce site, le tout devant être fondé sur une évaluation des dangers; mettre ce plan en oeuvre et assurer son maintien et sa mise en force jusqu'au moment de la démobilisation définitive des lieux. Le Plan de santé et de sécurité doit tenir compte des spécifications et stipulations pertinentes du projet.

1.5 RESPONSABILITÉ

.1 Aux fins de respect des exigences des Autorités compétentes locales, l'Entrepreneur principal se doit d'assumer toutes les responsabilités en matière de santé et de sécurité des personnes se trouvant sur les lieux; il se doit aussi d'assurer la sécurité de la propriété et du site et la protection des personnes à proximité du site ainsi qu'aux environs, dans la mesure où ces personnes pourraient être affectées par l'exécution des présents travaux.

.2 Se conformer aux exigences de sécurité des documents du contrat, aux exigences du Plan de santé et de sécurité s'appliquant spécifiquement au chantier et aux actes, ordonnances et règlements pertinents des ministères fédéral, provincial, territorial et municipal et s'assurer que tous les employés s'y conforment aussi.

.3 Au cours de l'exécution des travaux, advenant que se manifeste une condition, un danger ou un facteur de sécurité imprévisible ou propre aux travaux, l'on se devra alors de suivre les procédures en place pour la protection des employés, ces procédures permettant ainsi auxdits Employés de refuser de travailler et ce, en conformité avec les Lois et les Règlements pertinents des Autorités compétentes. Toute situation de la sorte devra être signalée et de façon verbale et par écrit au Consultant.

1.6 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

.1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00.

.2 Soumettre le Plan de santé et de sécurité s'appliquant spécifiquement au présent chantier : soumettre, au plus tard, dix (10) jours après la date de signification de l'ordre d'exécution et avant la mobilisation de la main-d'oeuvre, un plan de santé et de sécurité établi expressément pour le chantier et regroupant les éléments suivants :

.1 Résultats de l'évaluation des risques/dangers pour la sécurité propres au chantier.

.2 Résultats de l'analyse des risques ou des dangers pour la santé et la sécurité associés à chaque tâche et à chaque activité.

.3 Soumettre des exemplaires des directives ou des rapports préparés par les inspecteurs de santé et sécurité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

.4 Soumettre des exemplaires des rapports d'incidents et d'accidents.

.5 Soumettre les fiches signalétiques (FS) du SIMDUT au Consultant.

.6 Surveillance médicale : Là où une loi, un règlement ou un programme de sécurité le prescrit, soumettre, avant de commencer les travaux, la certification de la surveillance médicale du personnel travaillant sur le chantier. Demander au Consultant une certification additionnelle pour tout nouvel employé travaillant sur le chantier.

.7 Plan d'intervention en cas d'urgence : énoncer les procédures et les marches à suivre en cas de situation d'urgence sur le chantier.

.8 Produire et déposer un Avis de projet avant la mise en route des travaux.

1.7 ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ

.1 Faire une évaluation des risques et (ou) dangers se rapportant au projet et présents sur ce chantier.

.2 Organiser une réunion de santé et sécurité avec le Consultant avant le début des travaux, et en assurer la direction.

1.8 CORRECTIF EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

.1 Prendre immédiatement les mesures nécessaires pour corriger les situations jugées non conformes, sur les plans de la santé et de la sécurité, par l'autorité compétente ou par le Consultant.

.2 Remettre au Consultant un rapport écrit des mesures prises pour corriger la situation en cas de non-conformité en matière de santé et de sécurité.

1.9 ARRÊT DES TRAVAUX

.1 Accorder à la santé et à la sécurité du public ainsi que du personnel du chantier, et à la protection de l'environnement, la priorité sur les questions liées au coût et au calendrier des travaux.

1.10 PROTECTION INCENDIE

.1 Prévoir et entretenir de l'appareillage provisoire de protection incendie au cours de la réalisation des travaux et ce, en conformité avec les exigences des ordonnances, des codes et des règlements pertinents.

.2 Il est absolument interdit de brûler des ordures et des restants de matériaux de construction sur place.

FIN DE LA SECTION

Part 1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Exigences concernant les produits.

.2 Normes et renvois.

.3 Exécution.

.4 Travaux de coupage et de rapiéçage.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 01 00 00 – Sommaire des travaux.

.2 La présente section décrit les exigences se rapportant à toutes les sections comprises à l'intérieur des Divisions 02 à 49.

1.3 QUALITÉ DES PRODUITS

.1 Produits neufs : production assurée par l'emploi de matériaux neufs.

.2 Produits regénérés : articles produits ou regénérés à partir de matériaux existants, en leur donnant une apparence neuve et en les incorporant dans un service neuf ou existant.

.3 À l'apparition de tout différend du point de vue de la qualité et ou de la condition physique des produits, la décision ultime à ce sujet sera tranchée de façon définitive par le Représentant de la CCN.

.4 Le transport et la manutention des produits seront strictement conformes aux instructions du fabricant. L'on se devra d'inspecter les arrivées de marchandises sans tarder et ce, afin de s'assurer que lesdits produits sont conformes aux exigences pertinentes, que les quantités correspondent bel et bien à la réalité et que les produits ne sont aucunement endommagés.

1.4 NORMES ET RENVOIS

.1 Lorsqu'il s'agit de produits ou d'une qualité d'exécution prescrite par une association, un corps de métier ou d'autres normes de consensus, il faudra alors se conformer aux exigences de la norme en cause, sauf lorsque des exigences plus rigoureuses sont prescrites dans des codes pertinents.

.2 Les responsabilités, devoirs et rapports contractuels des parties faisant l'objet du contrat et les responsabilités, devoirs et rapports du Consultant ne devront être

aucunement modifiés des documents contractuels et ce, ni par l'entremise de mentions ni par voie de toute autre inférence dans n'importe quel document de renvoi.

1.5 CHANGEMENT DES PRODUITS

.1 Tout produit de substitution devra être présenté avant la présentation de l'offre du Soumissionnaire, comme suit :

.1 Si les documents de soumission stipulent un assemblage ou un produit particulier, les produits de substitution seront examinés ou passés en revue par le Consultant et ce, jusqu'à concurrence de dix (10) jours avant la date de réception des soumissions.

.2 Lorsqu'une demande de substitution d'un produit est présentée au cours d'un processus de soumission, le Consultant pourra approuver le produit de substitution et émettra un addendum à ce sujet aux Soumissionnaires connus. Si un produit de substitution est rejeté, une réponse à ce sujet sera présentée à la personne ou à la société soumissionnaire en cause.

.2 Prévoir les produits ou systèmes prescrits, sauf si des demandes à ce sujet sont présentées de cette façon et si elles sont subséquemment acceptées.

1.6 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

.1 Sauf prescription contraire dans le devis, installer ou mettre en place les produits selon les instructions du fabricant. Obtenir directement du fabricant un exemplaire de ses instructions écrites.

.2 Aviser par écrit le Consultant de toute divergence entre les exigences du devis et les instructions du fabricant, de manière qu'il puisse prendre les mesures appropriées.

1.7 QUALITÉ D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

.1 La mise en oeuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives.

.2 Seul la personne représentant la CCN peut régler les litiges concernant la qualité d'exécution des travaux et les compétences de la main-d'oeuvre, et sa décision est irrévocable.

FIN DE LA SECTION

Part 1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Présentations définitives.

.2 Exigences en matière d'entretien.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 01 00 00 – Sommaire des travaux.

.2 La présente section décrit les exigences s'appliquant à toutes les sections à l'intérieur des Divisions 02 à 49.

1.3 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ENTRETIEN

.1 Avant la réalisation substantielle des travaux, compléter, présenter et vérifier le manuel d'entretien à remettre au Propriétaire et ce, en tenant compte de toutes les données insérées et de toutes les approbations ou signatures.

FIN DE LA SECTION

Part 1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Inspections et déclarations.

.2 Présentations définitives.

.3 Format du manuel d'exploitation et d'entretien.

.4 Contenu de chaque volume.

.5 Échantillons et documents d'après-exécution ou à conserver en archive.

.6 Documents à conserver en archive.

.7 Garanties et cautionnements.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.

.2 Section 01 70 00 – Exigences définitives.

.3 La présente section décrit les exigences se rapportant à toutes les sections comprises à l'intérieur des Divisions 02 à 49.

1.3 INSPECTIONS ET DÉCLARATIONS

.1 Inspection de l'Entrepreneur. L'Entrepreneur et tous les Sous-traitants devront procéder à une inspection des travaux, à une identification des manques et des défectuosités et à une réparation des articles à réparer et ce, en conformité avec les exigences des documents du contrat.

.1 Aviser le Consultant par écrit de la réalisation satisfaisante de l'Inspection de l'Entrepreneur; lui faire part aussi de toutes les corrections apportées.

.2 Demander au Consultant qu'il inspecte le tout.

.2 Inspection du Consultant. Le Consultant et l'Entrepreneur procéderont à l'inspection des travaux pour identifier les manques et les défectuosités. L'on se devra de corriger les travaux défectueux et manquants en conséquence.

.3 Réalisation des travaux. Soumettre un certificat écrit et attestant de la réalisation des points suivants :

.1 Les travaux ont été réalisés et inspectés et ce, pour s'assurer que le tout est conforme aux documents du contrat.

.2 Les défectuosités ont été corrigées et les manques ont été comblés.

.3 Les Certificats requis par les Autorités compétentes ont été présentés.

.4 Inspection définitive. Une fois les articles susmentionnés terminés, l'on se devra de demander au Consultant ainsi qu'à l'Entrepreneur de procéder à une inspection définitive des travaux. Si le Consultant juge que les travaux s'avèrent incomplets, l'on se devra alors de compléter les points en litige et de présenter une nouvelle demande d'inspection par la suite.

.5 Déclaration de réalisation substantielle. Une fois que le Consultant considère que les défectuosités et les manques ont été corrigés et dans la mesure où il semble que les exigences du contrat ont fait l'objet d'une réalisation substantielle, l'on se devra alors de présenter une demande ou une application de Réalisation substantielle des travaux.

.6 Début des périodes de garantie. La date de réalisation substantielle des travaux devra correspondre à la date de mise en vigueur de la période de garantie.

.7 Début des périodes de privilège. Sauf dans le cas d'une autre exigence découlant de mesures législatives s'appliquant à la Place de travail, la date de publication du Certificat de réalisation substantielle des travaux devra correspondre à la date de mise en vigueur de la période de privilège.

.8 Paiement définitif. Au moment où le Consultant considère que les défectuosités ont été corrigées et que les manques ont été résolus et s'il semble évident que les exigences du contrat ont été respectées, l'on pourra alors présenter une demande de paiement définitif.

.9 Paiement de sommes gardées en retenue. Après l'émission du Certificat de réalisation substantielle des travaux, l'on se devra alors de soumettre une application de paiement des sommes gardées en retenue.

1.4 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

.1 Réviser le contenu des documents et ce, en conformité avec les exigences et avant la présentation définitive.

.2 Les produits défectueux seront rejetés et ce, peu importe les inspections antérieures. Remplacer les produits à ses propres frais.

1.5 FORMAT DU MANUEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

.1 Présenter les données sous la forme d'un manuel d'instructions.

.2 Utiliser des reliures rigides, en vinyle, à trois (3) anneaux en D, à feuilles mobiles de 219 mm sur 279 mm, avec dos et pochettes.

.3 Lorsqu'il faut plusieurs reliures, regrouper les données selon un ordre logique. Bien indiquer le contenu des reliures sur le dos de chacune.

.4 Sur la page couverture de chaque reliure doivent être indiqués la désignation du document, c'est-à-dire « Dossier de projet », dactylographiée ou marquée en lettres moulées, la désignation du projet ainsi que la table des matières.

.5 Organiser le contenu selon les numéros des sections du devis et l'ordre dans lequel ils paraissent dans la table des matières.

.6 Prévoir, pour chaque produit et chaque système, un séparateur à onglet sur lequel devront être dactylographiées la description du produit et la liste des principales pièces d'équipement.

.7 Le texte doit être constitué des données imprimées fournies par le fabricant ou de données dactylographiées.

.8 Munir les dessins d'une languette renforcée et perforée. Les insérer dans la reliure et replier les grands dessins selon le format des pages de texte.

1.6 CONTENU ET CE, POUR CHAQUE VOLUME

.1 Table des matières :

.1 désignation du projet;

.2 la date de dépôt des documents;

.3 le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du Consultant et de l'Entrepreneur ainsi que le nom de leurs représentants;

.4 une liste des produits et des systèmes, indexée d'après le contenu du volume.

.2 Pour chaque produit ou chaque système, indiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des sous-traitants et des fournisseurs, ainsi que des distributeurs locaux de matériels et de pièces de rechange.

.3 Fiches techniques : marquer chaque fiche de manière à identifier clairement les produits et les pièces spécifiques ainsi que les données relatives à l'installation; supprimer tous les renseignements non pertinents. Produire une séquence logique d’instructions pour chaque procédure et incorporer les instructions du fabricant qui sont prescrites dans la section 01 45 00.

1.7 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À VERSER AU DOSSIER DE PROJET

.1 En plus des documents mentionnés dans les Conditions générales, conserver sur le chantier, à l'intention du Consultant, un exemplaire ou un jeu des documents suivants :

.1 dessins contractuels;

.2 devis;

.3 addenda;

.4 ordres de modification et autres avenants au contrat;

.5 dessins d'atelier révisés, fiches techniques et échantillons;

.6 registres des essais effectués sur place;

.7 certificats d'inspection;

.8 certificats délivrés par les fabricants.

1.8 GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

.1 Séparer chaque garantie et cautionnement au moyen de feuilles à onglet repéré selon le contenu de la table des matières.

.2 Dresser une liste des sous-traitants, des fournisseurs et des fabricants, avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du responsable désigné de chacun.

.3 Obtenir les garanties et les cautionnements signés en double exemplaire par les sous-traitants, les fournisseurs et les fabricants dans les dix (10) jours suivant l'achèvement du lot de travaux concerné.

.4 Exception faite des articles mis en service après avoir reçu une permission à ce sujet de la part du Propriétaire, laisser la date de mise en vigueur de la période de garantie jusqu’à ce que soit connue ou déterminée la date de réalisation substantielle des travaux.

.5 Conserver les garanties et les cautionnements jusqu'au moment prescrit pour les remettre.

FIN DE LA SECTION

1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Modification des procédures du projet.

.2 Enlèvement de constructions désignées.

.3 Élimination des matériaux.

1.2 SECTION CONNEXE

.1 Section 01 10 00 - Sommaire des travaux :
  .1 Séquence des travaux.

1.3 PROCÉDURES S'APPLIQUANT À UN PROJET DE MODIFICATION

.1 Enlever, couper et rapiécer les travaux de façon à garder l'endommagement au minimum et de sorte à offrir des moyens de rétablissement des produits et des finis, pour que leur condition corresponde au moins à ce qui est spécifié ou à ce qui prévalait avant la mise en route des présents travaux.

.2 Refinir les surfaces visibles et existantes qu'il faut conserver dans les salles et locaux rénovés, en s'assurant de respecter la condition spécifiée par rapport à chaque matériau et d'offrir une transition soignée avec les finitions attenantes.

.3 Aux endroits où de nouveaux travaux s'aboutent contre des ouvrages existants ou lorsqu'il s'agit d'aligner des travaux neufs et existants, il faudra alors s'assurer de prévoir une transition dès plus lisse et dès plus soignée. La texture et l'apparence des travaux de rapiéçage devront s'assortir à ceux des ouvrages adjacents et existants.

.4 Rapiécer ou remplacer les portions de surfaces existantes qui sont endommagées, soulevées ou décolorées ou qui présentent des signes d'imperfections.

.5 Finir les surfaces en conformité avec les stipulations pertinentes dans les sections individuelles sur les produits.

1.4 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

.1 Se conformer au code applicable pour les travaux de démolition, le contrôle de la poussière et les produits à déconnecter et à reconnecter du point de vue électrique.

.2 Se procurer les permis requis auprès des Autorités compétentes en cause.

.3 N'obstruer d'aucune façon la largeur des sorties de secours du bâtiment et (ou) du chantier.

.4 Se conformer aux procédures applicables à la découverte de matériaux dangereux ou contaminés.

2 Produits

2.1 SANS OBJET

3 Exécution

3.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

.1 Monter et entretenir des abris étanches aux intempéries à l'emplacement des ouvertures donnant à l'extérieur.

.2 Protéger les pièces composantes et les matériaux existants qui ne sont pas destinés à la démolition.

.3 Marquer le cheminement et les points de terminaison des installations d'utilités.

3.2 DÉMOLITION

.1 Déconnecter, enlever et identifier les installations d'utilités publiques désignées à l'intérieur des zones de démolition.

.2 Les ouvrages de démolition devront se faire de façon ordonnée et soignée. Protéger les membrures existantes et structurelles de support.

.3 Sauf indications contraires et spécifiques à ce sujet, débarrasser le chantier des matériaux démolis. Ne pas brûler ni enfouir de matériaux sur place.

.4 Enlever les matériaux au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Une fois les travaux terminés, laisser toutes les zones dans un état de propreté.

FIN DE SECTION

1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Réparer la maçonnerie endommagée et la rejointoyer.

.2 Mortier et coulis pour de la maçonnerie.

1.2 RÉFÉRENCES

.1 IMIAC (International Masonry Industry All-Weather Council) - Recommended Practices and Guide Specification for Cold Weather Masonry Construction (É.-U.).

.2 CSA A179 - Mortier et coulis pour la grosse maçonnerie.

.3 CSA A371 - 04 - Maçonnerie des bâtiments.

1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

.1 Section 01 33 00 : Documents et échantillons à soumettre.

.2 Fiches techniques :- Produire des données sur les composés de nettoyage ainsi que sur le mortier.

1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

.1 La réalisation des présents travaux devra être conforme aux exigences de la norme CSA A371 – Construction de bâtiments en maçonnerie.

1.4 CONFÉRENCE DE PRÉ-INSTALLATION

.1 Section 01 33 00 :- Tenir une conférence une (1) semaine avant la mise en route des travaux de la présente section.

.2 Exiger la participation de toutes les parties directement impliquées et pouvant affectant l'exécution des travaux de la présente section.

.3 Passer en revue les conditions d'installation et les procédures de montage et coordonner le tout avec les personnes responsables des travaux connexes.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

.1 Section 01 61 00 :- Transporter au site et entreposer, protéger et manutentionner les matériaux et les matériels sur place.

1.6 PROTECTION

.1 Enlever immédiatement les taches, l'efflorescence et les autres excédents qui résultent des travaux de la présente section.

1.7 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

.1 Garder la température des matériaux et la température ambiante immédiate à 5 degrés C au moins et ce, avant, pendant et 48 heures après la réalisation des travaux de maçonnerie.

2 Produits

2.1 MAÇONNERIE EN BRIQUE POUR L'AGRANDISSEMENT EN BRIQUE DE L'ANNEXE

.1 Installer la brique entreposée sur place et (ou) sauvegardée à partir des travaux de démolition sélective et ce, en conformité avec les indications pertinentes des dessins.

.2 Fournir et installer la brique et ce, en quantité suffisante et ce, toujours en s'assurant de l'assortir à l'existante, pour remplacer la brique endommagée et manquante à l'emplacement de l'annexe.

2.2 ÉLÉMENTS DE MAÇONNERIE EN BRIQUE D'ARGILE À L'EMPLACEMENT DU FOYER

.1 Prévoir 0,4 mètre carré de matériau neuf en réserve et ce, aux fins de remplacement des briques perdues ou endommagées.

2.3 MATÉRIAUX DE MORTIER D'EXTÉRIEUR

.1 Se conformer aux exigences de la section 04 05 13.

.2 Mortier et coulis, selon la norme A179.

.3 Aux endroits où il faut pratiquer des joints de 6 mm, utiliser alors des granulats passant dans un tamis de 1,18 mm.

.4 Mortier pour maçonnerie d'extérieur et ce, au-dessus du niveau du sol : à moins d'indications contraires, de type N.

.5 Couleur, à assortir à l'existante.

2.4 MATÉRIAUX DE MORTIER D'INTÉRIEUR

.1 Mortier pré-mélangé, pré-brassé et pré-colorié, d'une couleur rougeâtre.

.1 Qualité requise. Produit de type N, de marque Betomix plus et de fabrication Daubois ou tout autre produit de fabrication équivalente et approuvée.

2.5 ACCESSOIRES

.1 Évents servant de trous de suintement. Évent cellulosique en polypropylène et de fabrication sur mesure, de conception alvéolaire et à encastrer à même un joint vertical entre des briques et ce, au niveau du rang de brique inférieur, afin d'assurer le drainage de l'humidité s'infiltrant dans l'espace d'air. Format : 9,5 mm sur 63,5 mm sur 85,7 mm.

2.6 GÂCHAGE DU MORTIER

.1 Mélanger parfaitement les ingrédients du mortier et ce, selon les quantités requises pour un emploi immédiat et en conformité avec les exigences pertinentes de la norme CSA A179.

.2 S'assurer de maintenir le sable dans un état uniformément humide et ce, immédiatement avant le processus de gâchage.

.3 Ne pas se servir de produits antigel pour abaisser le point de congélation du mortier.

.4 S'il se manifeste une perte d'eau par évaporation, il faudra alors

regâcher le mélange dans les deux (2) heures du gâchage.

.5 Utiliser le mortier dans les deux (2) heures du gâchage lorsqu'il s'agit de températures jusqu'à 32 degrés C ou dans les deux heures et demie (2-1/2 h.) lorsque les températures se trouvent en dessous de 5 degrés C.

2.6 PIÈCES DE RENFORT ET D'ANCRAGE

.1 Fil métallique d'attache, passé dans les encoches d'une plaque noyée dans un joint de mortier.

.2 Qualité requise :- Fil d'attache de type I et de fabrication Fero, pour blocs encochés.

.3 Protection contre la corrosion. À galvaniser par immersion à chaud après la fabrication et ce, selon les normes ASTM A153 et ASTM A123.

2.7 SOLINS

.1 Solin en feuillards et à auto-adhérence. Solin de type traversant le mur, à auto-collage et de fabrication ou de marque Blueskin TWF.

3 Exécution

3.1 EXAMEN

.1 S'assurer que les surfaces à restaurer soient prêtes à la réalisation des travaux de la présente section.

3.2 REMONTAGE DE LA BRIQUE

.1 Couper et enlever avec soin la maçonnerie endommagée et détériorée, de façon à empêcher l'endommagement des autres matériaux résultants et adjacents.

.2 Supporter la structure en fonction du besoin et avant de découper et d'enlever des éléments. Prévoir du support temporaire pour la maçonnerie se trouvant au-dessus de l'ouvrage à enlever.

.3 Couper et enlever les matériaux attenants à l'état meuble ou peu solide et ce, afin d'offrir un appui ferme et solide pour les nouveaux travaux.

.4 Encastrer les éléments réclamés et ce, en suivant les procédures s'appliquant au montage d'ouvrages neufs.

.5 Mélange du mortier. À doser de sorte à assortir le tout aux travaux existants.

.6 S'assurer de l'orientation et de l'encastrement corrects de toutes les pièces d'ancrage.

.7 Installer les travaux de maçonnerie encastrés en s'assurant d'assortir le tout aux travaux existants; en outre, l'on se devra d'aligner les nouveaux travaux avec les travaux existants; s'assurer que les joints et les rangs de maçonnerie soient parfaitement alignés et de niveau et que les façades soient d'aplomb et en ligne. Encastrer toutes les

ouvertures ainsi que les accessoires et raccords en cause.

3.3 REJOINTOIEMENT DE LA BRIQUE

.1 Couper et enlever le mortier meuble ou désintégré dans les joints et ce, dans une profondeur d'au moins 6 mm ou jusqu'au moment d'atteindre du mortier sain.

.2 Utiliser des outils motorisés seulement après que les coupes d'essai déterminent que les éléments de maçonnerie ne sont aucunement endommagés.

.3 Ne pas endommager les éléments de maçonnerie.

.4 Une fois les travaux de coupage terminés, se servir d'une brosse assortie pour enlever la poussière et les matériaux à l'état meuble.

.5 Pré-humecter le joint et appliquer le mortier prescrit dans la section 04 05 13. Bourrer fermement le tout et ce, en couches ou en épaisseurs d'au plus 6 mm. Façonner ou réaliser un joint concave lisse et compact et s'assortissant aux joints existants.

.6 Faire mûrir le tout pendant 72 heures et ce, en s'assurant de garder les ouvrages à l'état humide.

.7 Ne pas permettre au mortier de tomber ni de s'accumuler à l'intérieur de l'espace d'air constituant la cavité; s'assurer aussi de ne pas boucher les trous de suintement.

.8 Installer des ensembles de suintement à l'emplacement de la brique neuve au-dessus du solin traversant le mur et ce, en conformité avec les exigences.

3.4 REJOINTOIEMENT DE LA PIERRE

.1 Racler les joints peu solides en enlevant le mortier détérioré et à l'état meuble, la saleté et les autres matériaux indésirables; dans tous les cas, la profondeur du nettoyage de ces joints devra être d'au moins 50 mm.

.2 Rejointoyer le tout en couches d'au plus 12 mm de profondeur. Laisser les couches inférieures sécher avant d'appliquer les couches subséquentes.

3.5 NETTOYAGE

.1 Au fur et à mesure de l'avancement des travaux et une fois ces derniers terminés, enlever le mortier excédentaire, les bavures et les égouttures.

.2 Nettoyer les surfaces avoisinantes.

.3 Frotter le tout à l'aide d'une solution constituée de 25 ml de phosphate de tri-sodium et de 25 ml de détergent à vaisselle, à dissoudre dans un (1) litre d'eau; se servir aussi d'un brosse à poils raides. Laver immédiatement le tout et ce, en se servant d'eau propre et d'un boyau assorti.

FIN DE SECTION

1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Articles en métal ferreux et de fabrication en atelier.

.2 Linteaux neufs et à l'état meuble, selon les indications des dessins.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 04 21 13 – Maçonnerie en brique : montage d'articles de fabrication d'atelier en métal dans des ouvrages de maçonnerie.

.2 Section 09 91 10 – Peinture : fini de peinture.

1.3 RÉFÉRENCES

.1 ASTM A53/A53M-06a - Pipe, Steel, Black and Hot-Dipped Zinc Coated, Welded and Seamless.

.2 CAN/CGSB-1.40-97 - Peinture pour couche primaire anticorrosion, aux résines alkydes, pour acier de construction.

.3 CAN/CGSB-1.181-99 - Enduit riche en zinc, organique et préparé.

.4 CAN/CSA-G40.20-04/G40.21-04 - Exigences générales relatives à l'acier de construction laminé ou soudé/Aciers de construction.

.5 CAN/CSA-G164-M92(R2003) - Galvanisation à chaud des objets de forme irrégulière.

.6 CSA W55.3-1965(R2003) – Code de qualification de soudures de résistance et ce, pour les fabricants de membrures structurelles à incorporer dans des bâtiments.

.7 CSA W59-03 - Construction soudée en acier (soudage à l'arc).

.8 SSPC (The Society for Protective Coatings) (anciennement connue comme étant le Steel Structures Painting Council) - Steel Structures Painting Manual (É-U.).

1.4 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À EXAMINER

.1 Section 01 33 00 :- Documents et échantillons à soumettre.

.2 Dessins d'atelier :

.1 Présenter les profils, les dimensions, les attaches de raccordement, les armatures, les pièces d'ancrage, la grosseur et le type de dispositifs d'attache et les accessoires. Inclure des dessins de montage, des élévations et tous les détails pertinents.

.3 Les dessins d'atelier devront porter le sceau et la signature d'un Ingénieur accrédité à pratiquer en Ontario.

2 Produits

2.1 MATÉRIAUX - ACIER

.1 Profilés et plaques d'acier : de nuance 300W, selon la norme CAN/CSA-G40.20/G40.21.

.2 Tuyaux d'acier : conformes à la norme ASTM A53/A53M; tuyaux de nuance 40 et de catégorie A, de série standard et au fini noir.

.3 Tubulure en acier. Conforme à la norme ASTM A500, de catégorie B et au fini noir.

.4 Dispositifs d'attache : fonction du besoin.

.5 Boulons et boulons d'ancrage : conformes à la norme ASTM A307; il doit s'agir ici d'articles galvanisés et conformes à la norme CSA G164 du point de vue de leur galvanisation.

.6 Matériaux de soudage : du type requis pour les matériaux à souder.

.7 Matériau de remplissage des soudures, selon la norme CSA W48.

.8 Apprêt d'atelier et apprêt de retouches. Conformes à la norme CAN/CGSB-1.40.

2.2 FABRICATION

.1 Dans la mesure du pratique, ajuster et assembler les articles en atelier et en sections aussi grandes ou volumineuses que possible, aux fins d'expédition au chantier.

.2 Membrures de jointoiement, à imperméabiliser en continu et ce, par la pratique de soudures en continu.

.3 Meuler les joints apparents par affleurement et par lissage et ce, avec la surface de finition adjacente. Pratiquer des joints d'aboutement apparents qui sont serrés, affleurés et capillaires. Adoucir les bords apparents en leur donnant un léger rayon uniforme.

.4 Dispositifs apparents d'attache mécanique. Vis et boulons, à fraiser par affleurement; à monter à des endroits dissimulés ou discrets. Sauf dans le cas d'indications contraires ailleurs, le tout devra être consistant du point de vue de la conception des éléments et des pièces composantes.

2.4 LINTEAUX ANGULAIRES OU CORNIERS

.1 Cornières en acier. En acier galvanisé et à peinture d'impression, des grandeurs indiquées par rapport aux ouvertures. Prévoir un appui d'au moins 150 mm et ce, à chaque extrémité.

.2 Souder ou boulonner ensemble les cornières dos-à-dos et ce, en respectant les profils indiqués.

.3 Fini. À peinture d'atelier.

3 Exécution

3.1 EXAMEN

.1 S'assurer que les conditions de chantier soient acceptables et que le

tout soit prêt à la réception des présents travaux.

.2 Vérifier les dimensions, les tolérances et la méthode de fixation à d'autres ouvrages.

3.3 INSTALLATION

.1 Installer les linteaux en conformité avec les détails à ce sujet et s'assurer que le tout soit parfaitement aplombé et nivelé, d'ajustement serré et exempt de distorsions et de défectuosités du genre.

.2 Tenir compte des charges de montage et prévoir suffisamment d'entretoises temporaires pour s'assurer du maintien d'un alignement précis et ce, jusqu'à la fin des opérations de montage et jusqu'à l'installation de pièces d'attache à caractère permanent.

.3 Pièces composantes à souder sur place, selon les indications des dessins.

.4 Former ou façonner les soudures sur place et ce, en se fondant sur les exigences et normes pertinentes de la CSA.

.5 Faire approuver le tout avant de pratiquer des coupures sur place ou avant d'apporter des modifications et des ajustements non prévus.

.6 Une fois le montage terminé, apprêter les soudures, les éraflures et les surfaces non peintes en atelier, exception faite des surfaces qui seront en contact direct avec du béton.

FIN DE SECTION

1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Divers travaux d'ossature et de revêtement.

.2 Linteaux de portes, selon les indications des dessins.

.3 Trappe d'accès standard et de type résidentiel. Ouverture en contre-plaqué et donnant au grenier, avec ouvrage de bordure en bois, aux fins de support de la trappe, les garnitures d'étanchéité et l'isolant rigide de 4 pouces.

.4 Butoir à briques en bois, selon les dessins.

1.2 RÉFÉRENCES

.1 CAN/CSA-O141-05 (C2009) Bois débité de résineux.

.2 CAN/CSA-O325.0-92 (R1988) Revêtements intermédiaires de construction.

.3 CAN3-O437 Série-93 Normes relatives aux panneaux de particules orientées et aux panneaux de grandes particules.

.4 Commission nationale de classification des sciages (NLGA), 2000.

2 Produits

2.1 BOIS DE CONSTRUCTION

.1 Bois débité : sauf indication contraire, bois de résineux, au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un degré d'humidité de 19 % tout au plus et ce, selon les normes suivantes :
  .1 Conforme à la norme CAN/CSA-O141.
  .2 Conforme aux Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien, de la NLGA.

.2 Fourrures, cales, bandes de clouage, fonds de clouage, faux-cadres, tasseaux et chanlattes, membrons, fonds de clouage pour bordures de toit et lambourdes :
  .1 Les éléments au fini S2S sont acceptables pour les ouvrages de fourrure.
  .2 Planches : catégorie « standard » ou supérieure.
  .3 Bois de dimension : classification « charpente légère (claire) », catégorie « standard » ou supérieure.
  .4 Poteaux et bois d'oeuvre (carrés) : catégorie « standard » ou supérieure.

.3 Bois traité sous pression; en pin et de catégorie n° 1, selon les exigences de la série 97 de la norme CAN/CSA 080.

2.2 PANNEAUX

.1 Contreplaqué en sapin de Douglas (Douglas taxifolié) : conforme à la norme CSA O121, classification « construction », catégorie « standard ».

.2 Contreplaqué en bois de résineux canadiens : conforme à la norme CSA O151, classification « construction », catégorie « standard ».

.3 Ouvrage de sous-face. Contre-plaqué de peuplier, de 6 mm d'épaisseur.

2.3 ACCESSOIRES

.1 Clous, fiches et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.

.2 Colle tout usage, selon les exigences des normes de la série CSA O112.

.3 Boulons : 12,5 mm de diamètre, sauf indication contraire, avec écrous et rondelles.

.4 Dispositifs de fixation : selon la norme CAN/CSA G164, avec un enduit de zinc d'au moins 600 grammes au mètre carré.

3 Exécution

.1 FEUILLARDS DE REVÊTEMENT

.1 Installer le contre-plaqué aux endroits indiqués dans les dessins.

.2 MOULURES D'EXTÉRIEUR EN BOIS, POUR L'AGRANDISSEMENT EN BRIQUE

.1 Nettoyer parfaitement les surfaces avant l'installation.

.2 Préparer les surfaces par l'emploi des méthodes recommandées par le fabricant, afin d'atteindre les meilleurs résultats par rapport au substrat et ce, en tenant compte des conditions du projet.

.3 Installer le tout en conformité avec les instructions du fabricant.

.4 Finir les matériaux et ce, à toutes les extrémités et de tous les côtés.

.5 Protéger les produits installés jusqu'à la fin du projet.

.6. Retoucher, réparer ou remplacer les produits endommagés et ce, avant la réalisation substantielle des travaux.

FIN DE SECTION

1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Travaux décoratifs d'intérieur en bois

.1 Restauration de panneaux en bois mou.

.2 Plinthes en bois : assortir leur profil au profil des ouvrages actuels.

.3 Remise en état des travaux décoratifs et existants en bois et ce, à la périphérie des fenêtres et selon les indications pertinentes.

.2 Travaux décoratifs d'extérieur en bois, à l'emplacement de l'agrandissement en brique.

.1 Moulures d'extérieur en bois. Bois (sapin, pin ou épinette) de l'Ouest, à l'emplacement de l'agrandissement en brique et ce, selon les indications des dessins.

.2 Soffite en pin et à nervures et languettes.

.3 Ouvrage en alcôve, en bois.

1.2 RÉFÉRENCES

.1 NHLA (National Hardwood Lumber Association).

2 Produits

2.1 PANNEAUX DE REVÊTEMENT EN BOIS

.1 De catégorie sur mesure de l'AWMAC et ce, pour un fini de teinture.

.2 Espèce du bois : en pin.

.3 Format des planches, d'environ 19 sur 89 mm, soit des planches devant s'assortir aux planches existantes.

.4 Fini. À fini de peinture à assortir au fini des ouvrages actuels.

2.2 Bois décoratif d'EXTÉRIEUR en bois

1. Espèce du bois : pin, sapin ou épinette de l'Ouest.
2. Texture. À surfaces de façade et arrière lisses.
   1. Profil, à assortir à celui du bâtiment principal et selon les indications des dessins.
3. Fini. À fini de peinture sur place.
   1. Couleur : à déterminer.

2.3 ACCESSOIRES

.1 Clous, fiches et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.

.2 Colle tout usage, selon les exigences de la norme de la série CSA 0112.

.3 Boulons : 12,5 mm de diamètre, sauf indication contraire, avec écrous et rondelles.

.4 Dispositifs de fixation, selon la norme CAN/CSA G164, avec un enduit au zinc d'au moins 600 grammes au mètre carré.

3 Exécution

3.1 EXAMEN

.1 Vérifier les conditions actuelles et ce, avant la mise en route des travaux.

.2 Vérifier l'exactitude ou la pertinente des ouvrages d'ossature de fond et de support.

.3 Vérifier l'emplacement et les dimensions des travaux de dégrossissage pour installations d'utilités et se rapportant aux travaux de la présente section.

3.2 NETTOYAGE

.1 Nettoyer les travaux installés.

FIN DE SECTION

1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Isolant en nattes pour les murs d'intérieur (séparations incendie et acoustiques).

.2 Isolant soufflé et en fibres cellulosiques, sur le plancher du grenier.

.3 Barrière coupe-air à la périphérie des fenêtres et (ou) des ouvertures de portes et barrières coupe-vapeur au niveau du grenier.

1.2 RÉFÉRENCES

.1 ASTM E283 - Test Method For Determining Rate of Air Leakage Through Exterior Windows, Curtain Walls and Doors Under Specified Pressure Difference Across the Specimen.

.2 ASTM E330 - Test Method for Structural Performance of Exterior Windows, Curtain Walls, and Doors by Uniform Static Air Pressure Difference.

.3 ASTM E96 - Test Methods for Water Vapour Transmission of Materials.

.4 CAN/CSA A440 - Fenêtres.

.5 CAN/ULC-S702 - Norme sur l'isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments.

1.3 COORDINATION

.1 Section 01 33 00 :- Coordination des travaux.

.2 Coordonner les présents travaux avec ceux de la section 07 25 00 et ce, du point de vue des matériaux d'étanchéité à l'air.

2 Produits

2.1 ISOLANTS

.1 Nattes isolantes à l'emplacement des murs d'intérieur, des cloisons insonorisantes et des séparations coupe-feu : panneaux de fibres minérales, conformes à la norme CAN/ULC-S702 et de type 1.
- .1 Épaisseur : selon les indications dans les dessins.
- .2 Résistance thermique : à valeur RSI comme suit : 0,76/25,4mm
- .3 Qualité requise : Roxul AFB.

.2 Isolant thermique en laine minérale. Isolant en laine de pierre « Roxul Rockfill ».
- .1 Résistance thermique, à valeur RSI comme suit : 25,4 mm et ce, à 25 degrés C = 0,52 m2K.

2.2 ACCESSOIRES

.1 Coupe-vapeur en polyéthylène de 6 mills et ce, à l'emplacement des ouvrages existantes d'ossature de toit.

.2 Produits d'isolation en mousse, d'application par pulvérisation et de type insonorisant.

.3 Apprêt et ruban « Blueskin ».

.4 Ensemble coupe-air. Produit « Tyvek » à la périphérie des ouvertures de portes et de fenêtres.

3 Exécution

3.1 EXAMEN

.1 S'assurer que le substrat, les matériaux adjacents et l'isolant sont secs et à l'état prêt pour la réception de l'isolant.

.2 S'assurer que la pose de la membrane coupe-vapeur et (ou) coupe-air et à auto-adhérence au niveau du plancher du grenier soit à l'état terminé et qu'elle ait été inspectée par le Consultant et ce, du point de vue de sa continuité et ce, avant d'installer de l'isolant à l'emplacement des murs d'extérieur.

3.2 INSTALLATION –ENSEMBLE COUPE-VAPEUR

.1 Installer l'ensemble du coupe-vapeur sur toute la superficie du grenier. Chevaucher et (ou) capuchonner les joints dans une distance de 300 mm; pour ce faire, utiliser un produit d'imperméabilisation insonorisant. Chevaucher le tout par dessus le mur périphérique en pierre et se servir d'apprêt pour enrubanner le tout. Découper le tour des pénétrations et imperméabiliser les jonctions.

3.3 INSTALLATION – ENSEMBLE COUPE-AIR

.1 Installer un ensemble coupe-air autour des ouvertures de fenêtres et là où indiqué et requis dans les dessins.

3.4 INSTALLATION – ISOLANT DE TOITURE

.1 Installer l'isolant en conformité avec les instructions du fabricant de l'isolant.

FIN DE SECTION

1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Bâti en bois et de catégorie pour l'extérieur, avec un profil devant s'assortir à l'existant; en outre, le tout devra être conforme aux indications des dessins.

.2 Portes en métal creux et de type isolé, avec panneaux décoratifs en bois, à assortir aux ouvrages existants; en outre, le tout devra être conforme aux indications des dessins.

.3 Bâti en bois et porte en bois et à noyau plein et ce, à l'emplacement de la salle de toilettes; à assortir aux travaux existants.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 04 05 13 - Mortier et coulis pour maçonnerie : bâtis en métal, à remplir de coulis de maçonnerie.

.2 Section 08 71 10 – Quincaillerie de finition :- Quincaillerie.

1.3 RÉFÉRENCES

.1 ASTM A653/A653M - Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.

.2 Association canadienne des fabricants de portes d'acier (CSDMA).

1.4 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

.1 Section 01 33 00 :- Procédures de soumission.

.2 Fiches techniques :- Indiquer la configuration des bâtis et leurs finis.

.3 Dessins d'atelier :- Indiquer les élévations des bâtis, les armatures, les types de pièces d'ancrage et leurs espacements, l'emplacement des découpures à pièces de quincaillerie et enfin, les détails de rupture thermique et les finis.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET PROTECTION

.1 Section 01 61 00 :- Transporter, manutentionner, entreposer et protéger les produits.

.2 L'on se devra d'accepter les bâtis sur place et ce, à l'état d'emballage en usine. Inspecter le tout pour s'assurer qu'il n'y ait aucun endommagement.

1.6 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

.1 Trier et recycler les déchets conformément au plan de gestion et d'élimination des déchets de construction.

.2 Évacuer du chantier tous les matériaux d'emballage et les acheminer vers des installations appropriées de recyclage.

.3 Placer tous les matériaux d'emballage en papier, en plastique et en carton ondulé aux fins de recyclage, conformément au plan de gestion des déchets.

1.7 CONDITIONS DU PROJET

.1 Coordonner les travaux avec la construction des ouvertures de bâtis ainsi qu'avec le montage des portes et de la quincaillerie.

2 Produits

2.1 MATÉRIAUX

.1 Portes en métal creux et de type isolé :

1-Tôle d'acier galvanisée par immersion à chaud : conforme à la norme ASTM A653M, avec zingage ZF75; épaisseur minimale du métal nu conforme à la norme de la CSDMA, tableau 1 - Thickness for Component Parts.

.2 Profilés de renfort : en acier conforme à la norme CSA G40.20/G40.21, de nuance 44W, avec zingage ZF75 selon ASTM A653M.

.3 Matériaux composites : mélange de matériaux d'âme et de plomb selon les calculs exclusifs des différents fabricants.

.2 Porte d'intérieur plane, en bois et à noyau plein. Porte en bois et à noyau plein, de 45 mm d'épaisseur.

.3 Bâti en bois et de catégorie pour l'extérieur :

.1 Bois d'oeuvre mou et dur. Espèce du bois : pin, sapin ou épinette, à l'état traité sous pression. Bois à sciures ordinaires, avec une concentration d'humidité d'au plus 6 p. 100 et présentant un fil du bois à la verticale; de qualité convenant à un fini de peinture opaque.

.2 Matériaux constitutifs des panneaux : contre-plaqué en bois dur et de type traité sous pression.

.4 Bâti d'intérieur en bois, à l'emplacement de la salle de toilettes; à assortir aux travaux existants.

2.2 ACCESSOIRES

.1 Butoirs ou arêtes enlevables. Ouvrages formés par un roulage de l'acier, avec coins ou angles d'aboutement; le tout devra être préparé pour des vis à fraiser en place et à l'épreuve du vandalisme.

.2 Enduit bitumineux : émulsion asphaltique fibreuse.

.3 Apprêt, au chromate de zinc.

.4 Silencieux, selon les stipulations de la section 08 71 10.

.5 Garnitures d'étanchéité, selon les stipulations de la section 08 71 10.

.6 Cales et ouvrages de blocage, traités pour offrir la résistance voulue à l'humidité et aux insectes et ce, selon les exigences.

2.3 FABRICATION DES BÂTIS - GÉNÉRALITÉS

.1 Les bâtis doivent être fabriqués conformément aux normes de la CSDMA.

.2 Les bâtis doivent être fabriqués selon les dimensions frontales maximales et les profils indiqués.

.3 Préparer le bâti pour la quincaillerie et les silencieux de portes ainsi que pour les garnitures d'étanchéité.

.4 Sauf indication contraire, les éléments de fixation doivent être dissimulés.

2.4 ANCRAGE DES BÂTIS

.1 Des dispositifs appropriés servant à fixer les bâtis aux murs et aux planchers doivent être fournis.

.2 Les dispositifs d'ancrage muraux doivent être posés immédiatement au-dessus ou au-dessous de chaque renfort de charnière sur le montant côté charnières, et directement à l'opposé sur le montant de battement.

.3 Les montants dont la hauteur de la feuillure est égale ou inférieure à 1 520 mm doivent être munis de 2 ancrages; un ancrage additionnel doit être prévu pour chaque segment ou portion de segment de 760 mm supplémentaire.

.4 Les ancrages qui seront encastrés dans des encadrements de baies réalisés avant l'installation des bâtis de portes doivent être disposés à 150 mm du sommet et du bas de chaque montant, puis à 660 mm d'entraxe au plus.

2.6 FINI

.1 Porte et bâti, à finir par l'emploi de peinture.

2.7 MATÉRIAU POUR PORTES EN MÉTAL CREUX ET DE TYPE ISOLÉ

.1 Type : porte d'extérieur en métal creux et de type isolé.

.2 Noyau. Collé par l'emploi d'isolant au polystyrène et ce, selon la norme CAN/ULC-S701, avec ouvrage de renfort à la périphérie.

2.8 FABRICATION DES PORTES

1. Portes planes et à rotule, selon les indications.

2. Porte d'extérieur. Feuillards de façade en acier, collés à un noyau (dalle) au polystyrène ou à l'uréthane. Valeur d'isolation minimale, correspondant à ce qui suit : RSI = 2,2.
3. Porte d'intérieur de salle de toilettes. En bois et à noyau plein.
4. Chaque feuillard de façade des portes métalliques et creuses d'intérieur devra être formé en se servant d'un seul feuillard en tôle ou en acier.
5. Fabriquer les portes en pratiquant des joints de blocage le long des rebords longitudinaux.
6. Les portes doivent être découpées, renforcées et taraudées au besoin pour recevoir les pièces de quincaillerie mortaisées et gabariées. Se reporter à la section 08 71 10 – Quincaillerie pour portes.
7. Les portes doivent être renforcées là où des pièces de quincaillerie doivent être montées en saillie. Les portes d'extérieur doivent être munies, à la partie supérieure, d'un profilé de fermeture affleurant et ce, en acier. Les portes d'intérieur doivent être aménagées avec des profilés inversés, encastrés et soudés par poinçonnement et ce, à même leurs parties supérieure et inférieure.
8. Les portes doivent être retouchées avec de la peinture primaire là où le revêtement de zinc a été endommagé en cours de fabrication.

3 Exécution

3.1 EXAMEN

.1 Examiner les conditions existantes avant la mise en route des travaux.

.2 S'assurer de la valeur acceptable des dimensions d'ouvertures et des tolérances.

3.2 INSTALLATION DES BÂTIS

.1 Installer les bâtis en conformité avec les détails pertinents des dessins.

.2 Installer les éléments d'aplomb, d'équerre, de niveau et à la hauteur appropriée.

.3 Fixer les ancrages aux éléments de construction adjacents.

.4 Maintenir fermement les bâtis en position à l'aide de contreventements jusqu'à ce qu'ils soient installés. Poser des entretoises temporaires en bois horizontalement aux tiers de l'ouverture afin de maintenir constante la largeur des bâtis. Installer un étai vertical sous la traverse supérieure, au centre de la baie lorsque la largeur de cette dernière est supérieure à 1 200 mm. Enlever les entretoises en bois une fois les bâtis en place.

.5 Laisser les jeux nécessaires à la flexion pour éviter que les charges exercées par la charpente soient transmises aux bâtis.

.6 S'assurer que les vides dans les bâtis d'extérieur soient remplis

d'isolant thermique.

.7 Calfeutrer le pourtour des bâtis entre ces derniers et les éléments adjacents.

.8 Veiller à assurer la continuité du système d'étanchéité à l'air, du pare-vapeur et de l'isolant thermique.

3.3 INSTALLATION DES PORTES

1. Installer les portes en conformité avec les exigences du Guide de pose de portes de la CSDMA.

2. Installer les portes et les pièces de quincaillerie à l'aide des gabarits fournis, conformément aux instructions du fabricant et aux prescriptions de la section 08 71 10 - Quincaillerie pour portes.

3. Ménager un écartement uniforme entre les portes et les montants du bâti et entre les portes et le plancher fini et le seuil, comme suit :

   a. Côté charnières : 1,0 mm

   b. Côté verrou et linteau : 1,5 mm

   c. Plancher fini et dessus de moquette : 13 mm

4. Portes en acier isolé et ce, dans des bâtis assortis, selon les exigences en matière de limitation de fuites d'air de la norme CAN/CGSB-82.5-M.

5. Ajuster les pièces mobiles pour que les portes fonctionnent en souplesse.

3.4 TOLÉRANCES DE MONTAGE

.1 Distorsion maximale à la diagonale : d'au plus 1,5 mm et ce, telle que mesurée à l'aide de règles de menuisier et en croisé, d'un coin à l'autre.

3.5 EXÉCUTION DES RETOUCHES

.1 Retoucher à l'aide d'une peinture primaire les surfaces qui ont été endommagées pendant l'installation.

.2 Recouvrir la surface apparente des ancrages des bâtis de mastic de remplissage métallique, puis poncer jusqu'à l'obtention d'un fini lisse et uniforme.

FIN DE SECTION

1 Généralités

1.1 SOMMAIRE

.1 Contenu de la section :

.1 Dépouillement de toute la peinture des fenêtres, y compris des bâtis connexes ainsi que des ouvrages d'intérieur et d'extérieur et des contre-fenêtres.

.2 Restauration des fenêtres détériorées et existantes en bois, y compris les bâtis connexes et les moulures d'extérieur et les contre-fenêtres.

.3 Restauration de la quincaillerie.

.4 Remplacement de la quincaillerie endommagée ou manquante.

.5 Remplacement de pans de verre manquants ou brisés.

.6 Pose de mastic neuf autour du vitrage.

.7 Fourniture et montage de lisières droites et de lisières en V, en bronze et à capacité de ressort sur les fenêtres de type pré-peint.

.7 Travaux de refinition.

1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

.1 Dessins d'atelier :

.1 Inclure les emplacements, les dimensions, les profils, le rapport avec les constructions adjacentes, la quincaillerie, les garnitures d'étanchéité et les pièces d'attache.

.2 Illustrer les garnitures d'étanchéité et ce, en rapport avec chaque profil de bâti et de châssis.

.2 Échantillons : échantillons de 3 sur 150 mm de longueur de garnitures d'étanchéité, de moustiquaire et d'écran au polycarbonate.

.3 Soumettre trois (3) jeux de feuilles de données (fiches techniques) pour l'ensemble des produits et des échantillons de tous les dispositifs d'attache et crochets.

.4 Échantillon d'un ouvrage rapiécé à l'époxy, à présenter à l'examen de l'Ingénieur.

.5 Énoncé de qualification. Qualifications de la personne chargée de la restauration et ce, compte tenu d'une liste de projets antérieurs.

1.4 ENLÈVEMENT DE PEINTURE EXISTANTE AU PLOMB

.1 La peinture existante sur les fenêtres, les bâtis, les moulures, les contre-fenêtres et les moustiquaires peut renfermer du plomb.

.2 Sécurité. Se conformer aux exigences du système SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) en rapport avec l'utilisation, la manutention, l'entreposage et l'élimination de matières dangereuses.

.3 Il n'existe aucune mesure législative à l'heure actuelle qui régit des procédures d'enlèvement sécuritaires. L'on se devra donc de s'en tenir aux précautions recommandées suivantes :

.1 Ne travailler que dans des locaux bien aérés.

.2 Couper et sceller la zone des travaux du restant de l'intérieur du bâtiment et ce, afin d'empêcher le déplacement des fumées et de la poussière.

.3 Les travailleurs se devront de porter des vêtements protecteurs et ce, compte tenu de masques de respiration appropriés et de type HEPA. Aucun travailleur ni visiteur ne devraient avoir des cheveux faciaux qui empêchent un contact approprié de la pièce de façade du masque à la peau.

.4 Les travailleurs devraient se laver les mains et la figure lorsqu'ils quittent la zone des travaux.

.5 Nettoyer parfaitement la zone des travaux et ce, à la fin de chaque journée de travail. Toutes les rognures et tous les débris devront être déposés dans des conteneurs scellés et (ou) imperméabilisés. Les feuillards protecteurs devront être traités comme s'il s'agissait de rebuts au plomb; en outre, l'on se devra de les humecter et de les plier comme s'ils renfermaient des particules de poussière de plomb, pour ensuite les déposer dans des conteneurs scellés ou imperméabilisés. Se débarrasser des matériaux ainsi recueillis en conformité avec les exigences de toutes les Autorités compétentes.

.6 À la fin des travaux, entreprendre un nettoyage et un ramassage définitifs et ce, en se servant d'ensembles nettoyeurs à cote HEPA.

1.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

.1 Qualifications de la personne chargée des restaurations :

.1 Au moins trois (3) années d'expérience se rapportant à des travaux correspondant à ceux de la présente section.

.2 La réalisation réussie d'au moins trois (3) projets d'ampleur et de complexité semblables et ce, au cours des cinq (5) dernières années.

.2 Maquettes :

.1 Châssis existant, montrant les stades d'enlèvement de la peinture et de préparation des surfaces.

.2 Une contre-fenêtre de fenêtre, devant englober ce qui suit : toute la quincaillerie nécessaire ainsi que les montants et les rails, les barres de meneaux, le verre, les pointes (triangles) de vitrier et le mastic. L'on se devra d'indiquer les stades et (ou) la séquence de montage du verre et la séquence des travaux de peinture, en commençant par le traitement du bois à nu et en terminant par l'application de la dernière couche de peinture de finition.

PARTIE 2 PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

.1 Bois de remplacement :

.1 Pin blanc de l'est, à séchage au four, de catégorie de choix à tout le moins.

.2 Le sens du fil du bois devra correspondre à celui du bois d'origine.

.3 Utiliser du bois débité sur quartier seulement à l'emplacement d'ouvrages extérieurs.

.2 Colles :

.1 À l'extérieur. Colle à la résine « Resorcinol™ » (de type 1 et de classe II et selon la norme CSA 0112.7.7-M19777) ou produit époxydique à 2 composantes et de marque 'G2', par la société Industrial Formulators of Canada Ltd.; alternativement, tout autre produit équivalent et approuvé.

.2 À l'intérieur. L'utilisation du produit PVA (colle blanche utilisée par les menuisiers, selon la norme CSA 0112.7.7-M19777) n'est permise que pour des travaux d'intérieur.

.3 Verre de remplacement :

.1 En contexte général. Verre flotté et transparent, d'environ 3 mm d'épaisseur et selon la norme CAN/CGSB 12.79.

.4 Décapant à peinture. Utiliser des plaques chauffantes, un processus fondé sur l'emploi de la vapeur et (ou) un décapant à peinture ne générant pas d'odeurs fortes et de type sans danger pour l'environnement.

.5 Huile de restauration du bois. Mélange à 50 p. 100 d'huile de lin et 50 p. 100 de térébenthine, à faire bouillir à deux reprises.

.6 Mastic. Mastic à base d'huile de graines de lin.

.7 Préservatif à bois et (ou) produit expulseur d'eau. Produit de type exclusif et compatible avec le système de peinture en cause.

.8 Clous, vis et pointes (triangles) de vitrier :

.1 Tous les clous et vis d'extérieur devront être galvanisés par immersion à chaud; alternativement, en acier inoxydable et au laiton et (ou) au bronze.

.2 Pointes (triangles) de vitrier : au zinc et de type poussable en place.

.9 Apprêt (aux fins de ré-apprêtage) : apprêt alcalin.

.10 Quincaillerie :

.1 À moins d'indications contraires, enlever toute la quincaillerie existante des fenêtres, la nettoyer pour enlever la peinture et la poussière, puis la huiler à nouveau et la remonter. Advenant que certaines pièces de quincaillerie ne soient plus de service après les avoir nettoyées, en faire part au Consultant pour qu'il décide des mesures à prendre et ce, avant le remontage proprement dit.

.2 La quincaillerie de remplacement devra s'assortir à la quincaillerie existante de l'époque et non à des versions modernes. À soumettre à l'approbation du Consultant.

.3 Vis. À moins d'indications contraires, utiliser des vis galvanisées par immersion à chaud ou en acier inoxydable ou de type non ferreux. Les vis devront présenter des têtes encochées et de la forme appropriée par rapport aux endroits où elles seront vissées. Dans le cas d'accessoires

en métal, le matériau des vis devra s'assortir à celui du matériau étant vissé. Dans le cas de crochets à plat, utiliser alors des vis à têtes en forme de dôme et de type encoché.

.11 Garnitures d'étanchéité de fenêtres et (ou) ensembles de glissement pour fenêtres d'intérieur :

.1 Lisières en bronze, en forme de V et à capacité de ressort, d'une largeur de 28 mm et à poser dans le bâti de la fenêtre; utiliser des lisières droites à l'emplacement des châssis de fenêtres.

.2 Qualité requise : Wm A. Kilian Hardware Co.

.12 Moustiquaires :

1. Matériau : en fibre de verre.

2. Bâti en aluminium et de cote résidentielle.

3. Agrafes assorties, aux fins d'immobilisation du tout en place.

4. De couleur noire.

.13 Écran de sécurité au polycarbonate : en feuillards de polycarbonate de 6 mm.

.1 Format et emplacement, selon les dessins; en outre, devant faire l'objet d'une confirmation sur place.

.14 Matériaux :

.1 Travaux de rapiéçage à l'époxy. Produit correspondant à l'équivalent approuvé de ce qui suit : « Conserv Flexible Epoxy Patch 200 », au site Web suivant : http://www.conservepoxy.com

.2 Silice sublimée. Utiliser de la silice sublimée ou tout autre produit de fabrication équivalente et ce, pour épaissir l'ouvrage de rapiéçage et, par le fait même, faciliter les détails de façonnage et l'application.

.15 Matériau de peinture :

.1 Châssis, bâtis et moulures en bois et autres ouvrages en bois
- .1 Qualité requise du point de vue du fabricant : Sherwin Williams.
- .2 Produit d'imperméabilisation. Produit d'imperméabilisation à base d'eau et de type transparent, pour des applications à l'extérieur, de marque Deckscapes et de fabrication Sherwin Williams.
- .3 Cacheur de taches à l'emplacement de noeuds. Vernis à gomme laque, de couleur blanche et de type pigmenté.
- .4 Apprêt :
  - .1 Apprêt d'intérieur. Apprêt « Premium Wall & Wood » de la société Sherwin Williams.
  - .2 Apprêt d'extérieur. Apprêt à base d'huile, pour une utilisation à l'extérieur.
- .5 Peinture :
  - .1 Peinture d'intérieur : peinture au latex acrylique, pour l'intérieur, de couleur de cachemire et de fabrication Sherwin Williams.
  - .2 Peinture d'extérieur : peinture au latex acrylique, pour l'extérieur, de type durable et de fabrication Sherwin Williams.

.2 Les matériaux de peinture pour chaque formule d'enduit devront être les produits d'un seul et même fabricant.
.3 Diluants et produits nettoyeurs. De la marque et du type recommandés par le fabricant de la peinture.
.4 Préservatif à bois et (ou) produit résistant à l'eau et de type transparent, compatibles avec les systèmes de peinture.

.16 Couleur et brillance de la peinture, à assortir à celles des ouvrages existants, comme suit :

.1 Assortir la couleur ou les couleurs existantes et ce, en conformité avec les directives du Consultant et des points de vue de la brillance et du lustre.
.2 Sauf dans le cas d'une approbation écrite à ce sujet de la part du Consultant, entreprendre toutes les opérations de teinte des couleurs avant l'expédition de la peinture au chantier.
.3 S'assurer que la deuxième couche d'un système à trois couches présente une teinture de couleur quelque peu plus légère que celle de la couche définitive.

PARTIE 3 EXÉCUTION

3.1 RESTAURATION

.1 La présente section décrit la restauration d'ensemble des fenêtres et portes existantes ainsi que des moulures connexes en bois, de la quincaillerie et du verre. D'autres sections faisant l'objet de renvois sous la rubrique des Sections connexes spécifient certains aspects des travaux et ce, de façon plus détaillée.

3.2 TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT DU BOIS

.1 Détériorations sérieuses :

.1 Se servir de bois neuf pour remplacer les membrures de châssis et de moulures en bois qui sont détériorées.

.2 Assortir le bois neuf au profil et au sens du fil du bois existant.

.3 Fabriquer les membrures de châssis en pratiquant des joints à mortaises et à tenons. Ajuster le tout par jointoiement capillaire, puis coller et clouer les ensembles. Aucun agrafage ne sera toléré.

.2 Détériorations modérées :

.1 Rapiécer les vides par l'emploi d'époxy.

.2 Consolider le bois mou.

.3 Application de l'époxy :

.1 L'application des ouvrages de rapiéçage à l'époxy peut se faire à la truelle, au couteau à mastic ou de toute autre façon de la sorte.

.2 Appliquer du produit de rapiéçage dans les creux et les fissures antérieurement préparées à cette fin. Ne pas appliquer ce produit en épaisseurs supérieures à 38 mm ni à n'importe quel endroit par plus

d'un (1) litre à la fois. Laisser l'époxy sécher avant d'appliquer des couches subséquentes.

.3 Aux endroits où le rebord est devenu rongé, comme dans le cas du coin extérieur d'appuis de fenêtres, l'on se devra de mélanger le matériau de rapiéçage à partir d'une viscosité de faible valeur; le tout devra alors être coulé comme dans le cas d'un ouvrage de coffrage.

.3 Détériorations mineures. Consolider le bois mou.

.4 Éléments manquants :

.1 Remplacer les membrures manquantes de moulures et de châssis en bois et ce, en se servant de bois neuf.

.2 Assortir le profil et le sens du fil du bois neuf à ceux du bois d'origine.

.3 Fabriquer les membrures de bâtis et de châssis par la pratique de joints à tenons et mortaises. Ajuster les joints par capillarité, puis les coller et les clouer. Ici, ne pas se servir d'agrafes.

3.3 DÉMONTAGE

.1 Réaliser avec le plus grand soin toutes les opérations nécessaires de démontage comme dans le cas d'enlèvement de moulures à brique, de lisières de séparation, de châssis, de travaux de vitrage et de travaux du genre. L'Entrepreneur devra utiliser des méthodes et des moyens qui n'endommageront pas les matériaux adjacents ni les autres éléments de fenêtres.

.2 Utiliser avec un grand soin les marteaux, les barres servant de leviers et les autres pièces d'équipement du genre, de sorte à ne pas marquer les surfaces visibles et afin d'éviter d'écraser, de bosseler, de fendre et de marquer par dérapage tous les éléments de fenêtres et (ou) toutes les surfaces adjacentes.

.3 Tous les éléments et (ou) fenêtres qui sont démontés devront être étiquetés en utilisant les identifications présentées dans les dessins ou dans les nomenclatures, identifications qui seront conservées tout au long du projet.

.4 Les étiquettes devront être produites par l'emploi de marqueurs hydrofuges sur du papier de garniture, à agrafer à l'élément de fenêtre enlevé et ce, sur une surface cachée; l'application proprement dite de ces étiquettes devra se faire au moment de l'enlèvement des éléments ou des pièces composantes.

.5 Entreposer les éléments ainsi étiquetés de façon stratégique, afin de faciliter l'identification du point de démontage et de sorte à empêcher la perte de tout élément de la sorte.

.6 Utiliser des coussins et des supports adéquats pour les châssis et les autres pièces composantes des fenêtres et ce, afin d'empêcher tout gondolage et toute autre forme de détérioration.

3.4 TRAVAUX D'ÉPISSURE ET TRAVAUX DE FAÇONNAGE À LA DANOISE

.1 Les matériaux d'épissure devront être les mêmes que dans le cas des pièces ou des morceaux adjacents et d'origine, avec un assortiment de l'orientation et du sens du fil du bois.

.2 Les joints devront être bien serrés, de sorte qu'une fois finis, ils ne seront visibles qu'à courte distance.

.3 Prévoir des ouvrages de fond pour tous les joints d'épissure et ce, afin d'empêcher l'entrée du froid et de la chaleur à l'emplacement du joint.

.4 Tous les matériaux à épissures devront être attachés aux éléments d'origine et (ou) aux éléments résultants et non à des pièces composantes adjacentes.

.5 Utiliser de la colle à la résorcine pour tous les ouvrages à l'extérieur.

3.5 REFAÇONNAGE DU VITRAGE

.1 Enlever soigneusement tous les composés de vitrage existants et à l'état meuble ou endommagé.

.2 Enlever le mastic à l'aide d'un décapeur à peinture, d'huile de graines de lin, d'un couteau à mastic à fonctionnement électrique, d'une plaque chauffante ou d'un dispositif mécanique de conception 0spécialisée.

.3 Nettoyer l'ensemble de l'ancien mastic et des saletés des rabats du verre dans les montants et les rails. Appliquer deux couches libérales d'huile de graines de lin et de térébenthine à l'état bouilli (et de mélange à raison d'un pour un) sur les rabats et ce, en espaçant les applications de 24 heures. Laisser sécher le tout.

.4 Appliquer le préservatif à bois et (ou) le produit expulseur d'eau, en s'assurant qu'il soit compatible avec le système de peinture en cause.

.5 Appliquer l'apprêt à base d'huile.

.6 Appliquer du mastic contre les rabats. Poser le pan de verre de façon ferme et en position définitive, de sorte qu'il soit assis de façon uniforme. Enlever l'excès de mastic et façonner le tout jusqu'à l'obtention d'un fini lisse.

.7 Installer les pointes (triangles) de vitrier à 100 mm d'entre axes au plus.

.8 Appliquer le mastic en biseau et ce, afin d'assortir le tout aux ouvrages existants. Enlever le mastic de surplus et se servir d'un outil pour lisser parfaitement le tout.

.9 Fini de peinture.

3.6 TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT DE LA QUINCAILLERIE

.1 Restaurer les articles existants à manoeuvre, afin de s'assurer qu'ils fonctionnent comme ils se doivent. Dépouiller la peinture en la faisant bouillir ou par l'emploi de décapant chimique.

.2 Remplacer la quincaillerie endommagée ou manquante, en s'assurant de l'assortir à l'existante.

.3 Remplacer les dispositifs d'attache manquants par l'emploi de dispositifs neufs et s'assortissant aux dispositifs d'origine. Visser ou serrer fermement les dispositifs d'attache existants.

.4 Lubrifier les pièces composantes de manoeuvre.

.5 Régler le tout pour assurer une marche en douceur.

3.7 GARNITURES D'ÉTANCHÉITÉ ET (OU) ENSEMBLES DE GLISSEMENT

.1 Installer une garniture d'étanchéité en forme de V, en bronze, à effet de ressort et de 28 mm de largeur dans le bâti de fenêtre pré-peint et une lisière droite à l'emplacement du châssis de fenêtre et ce, en conformité avec les lignes directrices de montage produites par le fabricant.

.2 Régler les fenêtres pour leur assurer une marche douce.

3.8 REMPLACEMENT DE PANS DE VERRE

.1 Restaurer les pans de verre brisés, le cas échéant.

.1 Remplacer les pans de verre endommagés ou manquants.

.2 Remplacer les pans de verre par l'emploi de verre flottant et de 3 mm d'épaisseur.

.3 Remplacer le mastic de vitrage détérioré.

3.9 REFINITION DU BOIS

.1 Dépouiller et préparer et refinir le bois afin de l'assortir à l'existant et ce, des points de vue de la couleur, de la brillance et du lustre.

.2 S'assurer que tous les noeuds dans le bois soient enduits d'un produit cacheur de taches et ce, avant d'appliquer les produits de peinture d'impression et de finition.

.3 Refinir les bâtis d'intérieur et d'extérieur en bois ainsi que les châssis, les appuis et les ouvrages d'assise.

3.10 TRAVAUX DE CALFEUTRAGE

.1 Imperméabiliser une fenêtre sous l'examen direct de l'Ingénieur et ce, avant d'entreprendre le restant des travaux. Donner trois (3) jours d'avis avant le moment où l'on planifie la mise en route des travaux pour la fenêtre représentative.

.2 Nettoyer soigneusement les joints et les espaces à imperméabiliser et ce, en se servant d'une brosse non métallique et de chiffons humides et non pelucheux. S'assurer que les surfaces ou endroits à calfeutrer sont secs et exempts de poussière, de mortier à l'état meuble et d'autres matières étrangères. Avant d'enlever des matériaux quelconques, passer le tout en revue et ce, concurremment avec l'Ingénieur.

.3 Masquer la toile historique et adjacente, afin de la protéger contre les enduits et les teintures ou les taches du produit d'imperméabilisation. Une fois les travaux terminés, enlever le masquage ainsi que les marques de produits d'imperméabilisation et les égouttures.

.4 Installer des tiges de fond aux endroits requis, de sorte à amener la profondeur du joint à une valeur correspondant à la largeur de ce joint.

.5 Former ou façonner le produit d'imperméabilisation de sorte à lui donner une forme lisse, concave et exempte de rayures, de plis, d'affaissements, de poches d'air et de matières noyées dans la masse.

3.11 TRAVAUX DE PEINTURE

.1 PRÉPARATION DES SURFACES ET TRAVAUX DE PEINTURE

.1 Préparer les nouvelles surfaces en bois en conformité avec les exigences de la norme CGSB 85-GP-1M.

2. Imperméabiliser le bois à nu à l'aide d'une (1) couche de produit de scellement à base d'eau, à l'état clair, pour l'extérieur et de marque Deckscapes de la société Sherwin Williams. Appliquer deux (2) couches du produit Deckspaces contre les côtés des châssis en contact avec des doublures de jambages.

3. Se servir d'un vernis à gomme laque, de couleur blanche et de type pigmenté pour apprêter et cacher les noeuds.

4. Apprêter la surface intérieure des châssis et des bâtis et ce, par l'emploi d'une (1) couche d'apprêt à bois et à murs, de qualité supérieure (« Premium ») et de fabrication Sherwin Williams. NE PAS APPLIQUER D'APPRÊT CONTRE LES PARTIES LATÉRALES DES CHÂSSIS QUI SERONT EN CONTACT AVEC DES DOUBLURES DE JAMBAGES.

5. Apprêter les surfaces d'intérieur et d'extérieur des châssis de fenêtres, y compris les rabats de vitrage et ce, en se servant d'une peinture d'impression à base d'huile, pour des applications à l'extérieur et de fabrication Sherwin Williams.

6. Couche de surfaçage sur la façade intérieure des châssis et des bâtis et ce, par l'emploi de deux (2) couches de peinture au latex acrylique d'intérieur, de couleur de cachemire et de fabrication Sherwin Williams.

7. Couche de surfaçage pour les surfaces d'appuis et d'extérieur des châssis et ce, par l'application d'une (1) couche de peinture au latex acrylique pour l'extérieur, d'identification Duration et de fabrication Sherwin Williams. Appliquer la couche d'extérieur de surfaçage avant la pose du vitrage, mais ne pas appliquer d'enduit de surface sur les rabats de vitrage des châssis.

8. Remonter le verre existant dans le châssis restauré; pour ce faire, utiliser un composé de vitrage DAP 33.

9. Une fois le composé de vitrage mûri, appliquer une (1) ouche d'apprêt à base d'huile, pour l'extérieur et de fabrication Sherwin Williams et une (1) couche de peinture au latex acrylique pour l'extérieur, d'identification Duration et de fabrication Sherwin Williams (Nota. Fonction du temps de séchage, il se peut que l'on ait à réaliser la présente étape avant le remontage des châssis.).

.2 GÂCHAGE DE LA PEINTURE

.1 Mélanger les ingrédients dans leurs conteneurs et ce, avant et durant leur emploi et s'assurer que le contenu soit exempt de mottes; en outre, s'assurer d'une dispersion complète des pigments affaissés; s'assurer aussi d'une composition uniforme du mélange.

.3 APPLICATION DE PEINTURE

.1 Appliquer la peinture en conformité avec les instructions d'application du fabricant.

.2 Application au pinceau.

.1 Bien rentrer la peinture dans les fissures, les crevasses et les coins ou les angles. Peindre les surfaces non accessibles au pinceau, en se servant de brosses à chaussures ou de peaux de mouton.

.2 Se servir du pinceau pour éliminer les coulures et les affaissements.

.3 Enlever les coulures, les affaissements et les marques de pinceau des ouvrages finis, puis repeindre le tout.

.3 Tremper les ouvrages ou se servir de brosses à chaussures ou de peaux de mouton seulement lorsqu'aucune autre méthode ne s'avère pratique aux endroits difficiles d'accès et seulement lorsqu'un processus du genre est spécifiquement autorisé par l'Ingénieur.

.4 Appliquer chaque couche de peinture en tant que pellicule en continu et d'une épaisseur uniforme. Repeindre les plaques minces ou les surfaces à nu et ce, avant d'appliquer la prochaine couche de peinture.

.5 Laisser les surfaces sécher et mûrir complètement après leur nettoyage et avant les couches subséquentes et ce, au cours d'une période minimale de temps, telle que recommandée par le fabricant.

.6 Poncer et dépoussiérer entre chaque couche et ce, afin d'enlever les défectuosités visibles.

.8 Finir les parties supérieures des rebords en saillie et ce, au-dessus et en dessous des lignes de visée et en conformité avec les spécifications pour les surfaces avoisinantes.

FIN DE SECTION

Partie 1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Quincaillerie pour portes neuves.

.2 Seuils à l'emplacement de portes d'extérieur.

.3 Garnitures d'étanchéité et garnitures de portes.

1.2 SECTION CONNEXE

.1 Section 08 12 13 Portes et bâtis.

1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

.1 Section 01 33 10 :- Procédures de présentation.

.2 Fiches techniques :- Produire des fiches techniques sur la quincaillerie prescrite.

.3 Dessins d'atelier :- Dans les dessins d'atelier, l'on se devra d'indiquer les emplacements et les hauteurs de montage de chaque type de pièce de quincaillerie.

.4 Données d'installation :- Exigences spéciales de pose, telles que produites par le fabricant.

1.4 PRÉSENTATIONS EN MATIÈRE D'ENTRETIEN

.1 Outils et matériaux d'entretien :

.1 Prévoir quatre (4) barillets supplémentaires à clés de verrouillage et ce, pour chaque regroupement de clés servant de passe-partout.

.2 Prévoir des clés et outils spéciaux et s'appliquant à chaque pièce composante et (ou) chaque clé de type différent et spécial.

.3 Prévoir des outils d'entretien ainsi que les accessoires fournis par le fabricant des pièces composantes de quincaillerie.

1.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

.1 Qualification :

.1 Fournisseur des pièces de quincaillerie. Société se spécialisant dans la fourniture de pièces de quincaillerie de portes et ce, type commercial.

.2 Personnel du fournisseur de pièces de quincaillerie :

.1 Recourir aux services d'un Consultant en pièces de quincaillerie décoratives (« AHC » ou « Architectural Hardware Consultant ») pour superviser les travaux de la présente section.

.2 Entreprendre les travaux en conformité avec les exigences suivantes :

.1 Normes de la BHMA, de la série A156.

.2 CSDMA.
.3 NFPA 80.
.4 NFPA 252.
.5 CAN/ULC-S132.
.6 CAN/ULC-S104.

Partie 2 Produits

2.1 QUINCAILLERIE

.1 Charnières de catégorie commerciale : Stanley ou l'équivalent.

.2 Ensembles d'enclenchement, de catégorie commerciale : Sargent ou l'équivalent.

.3 Poignées de poussée et (ou) de tirage, de catégorie commerciale.

.4 Barillets de verrouillage, de catégorie commerciale.

.5 Dispositifs de sortie de secours, de catégorie commerciale : Sargent ou l'équivalent.

.6 Ferme-porte, de catégorie commerciale : Sargent ou l'équivalent.

.7 Verrous encastrés, de catégorie commerciale.

2.2 SEUILS

.1 De 305 mm de largeur sur toute la largeur de l'ouverture de porte.

.2 En aluminium refoulé, à fini usiné et à surface striée, avec ensemble de rupture thermique en pvc rigide; à aménager avec une lèvre assortie.

2.3 GARNITURES D'ÉTANCHÉITÉ ET GARNITURES DE PORTES

1 Garnitures de linteau et de jambage :

.1 À bâti en aluminium refoulé et à pièce rapportée en néoprène à cellules rapprochées et solides, avec fini anodisé et transparent.

.2 Matériau en néoprène, avec endos enduit de colle.

.2 Garniture d'étanchéité de bas de porte :

.1 À bâti en aluminium refoulé et à balai de bas de porte en néoprène à cellules rapprochées, le tout devant présenter un fini anodisé et transparent.

2.4 FINIS

.1 À fini au laiton brossé.

2.5 CLÉS

.1 Loquets de portes :- À clés semblables, afin d'assortir le tout au loquet existant de la principale porte.

.2 Fournir une (1) clé pour chaque loquet.

Partie 3 Exécution

3.1 PRÉPARATION

.1 Coordonner les présents travaux avec ceux d'autres sections directement affectées et impliquant le fabricant de toute pièce de renfort interne pour la quincaillerie des portes.

.2 S'assurer que les pièces composantes des portes et des bâtis sont prêtes à la réception des travaux et que les dimensions sont conformes aux indications comprises dans les dessins d'atelier et ce, selon les instructions du fabricant.

.3 La mise en route de l'installation constitue une acceptation des conditions du chantier.

3.2 INSTALLATION

.1 Installer la quincaillerie en conformité avec les instructions écrites du fabricant, les hauteurs de montage recommandées et les exigences de l'Association canadienne des fabricants des portes et des cadres d'acier.

.2 Utiliser les gabarits prévus par le fabricant des articles de quincaillerie.

.3 Régler la quincaillerie afin d'assurer une marche en douceur des ensembles.

3.3 LISTE DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

.1 Se reporter à la nomenclature des portes du dessin A700.

.2 Charnières :- Trois (3) charnières de 100 sur 100 mm par battant de porte.

.3 PORTES 101/ 102/ 103 :

.1 Boulon et charnières au haut et au bas.

.4 PORTE 104 :

.1 Barillet de pêne dormant.

.2 Poignée de tirage à manoeuvre du pouce, avec barillet, charnières et butoir supérieur.

.5 Porte D105 de l'agrandissement :

.1 À pêne dormant, avec clenche à manoeuvre du pouce depuis l'intérieur. De type vierge à l'extérieur.

.2 Poignée de tirage à manoeuvre du pouce et ce, depuis l'intérieur.

.3 Clenche à manoeuvre du pouce

.4 Garnitures d’étanchéité aux intempéries.

.5 Charnières.

.6 Porte D106 à l’entrée principale :

.1 4 charnières.

.2 Ensemble combiné à levier et mortaise, avec pêne dormant intégral et barillet (à fonction d’entrée) déclenché par la manoeuvre de la clenche.

.3 Offrant un accès par clé depuis l’extérieur.

.4 Ferme-porte.

.5 Garnitures d’étanchéité aux intempéries et ce, à fixer à la porte.

.6 Butoir, de montage au plancher.

.7 Dispositif de retenue de la porte en position ouverte et ce, au bas de la porte.

.7 Porte de toilette D108, offrant un accès universel :

.1 À levier, avec serrure d’intimité.

.2 Charnières.

.3 Butoir au plancher.

.4 Plaque de buté de 610 mm de hauteur.

FIN DE SECTION

1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Revêtement de sol en feuillards souples et produits de sous-face assortis à l'emplacement de la salle de toilettes d'accès universel.

1.2 RÉFÉRENCES

.1 ASTM E84 - Test Method for Surface Burning Characteristics of Building Materials.

1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

.1 Section 01 33 00 :- Procédures de présentation.

.2 Fiches techniques :- Produire des données sur les produits prescrits, afin de décrire les caractéristiques physiques, les grandeurs, les motifs et les couleurs disponibles.

.3 Échantillons :- Soumettre deux échantillons, de 75 sur 75 mm chacun, afin d'illustrer la couleur et le motif pour chaque matériau de revêtement de sol et ce, selon chaque couleur prescrite.

.4 Instructions d'installation du fabricant. Ces instructions devront donner les procédures spéciales, les conditions périphériques nécessitant une attention particulière et les instructions de nettoyage, d'imperméabilisation et de finition.

1.4 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

.1 Section 01 61 00 :- Expédier, entreposer, protéger et manutentionner les produits au chantier.

.2 L'on se devrait d'entreposer les matériaux dans des locaux qui sont complètement abrités et étanches aux intempéries; en outre, ces locaux devraient être aménagés avec un système de CVAC à caractère permanent et offrant un réglage uniforme de la température à 20 degrés C au moins et ce, au cours des 72 heures précédant la pose, durant la pose proprement dite et au cours des 72 heures suivant le montage.

.3 Protéger les matériaux en rouleaux contre tout endommagement et ce, en les entreposant debout.

1.5 CONDITIONS AMBIANTES

.1 Les surfaces destinées à la réception du revêtement de sol devront être propres, complètement abritées, étanches aux intempéries et dotées d'u système de CVAC permanent, réglé à une température uniforme d'au moins 20 degrés C. Le matériau constituant le revêtement de sol devra être conditionné ou acclimaté de la même façon. La température maximale ne devra pas dépasser 37 degrés C.

.2 Maintenir la température ambiante dans les locaux où seront posés les produits à 20 degrés C au moins et ce, 72 heures avant la pose, pendant

la pose proprement dite et 72 heures après la pose.

.3 Installer le revêtement de sol une fois les opérations de finition terminées, y compris les opérations de peinture et de plafond.

1.6 FICHES TECHNIQUES D'ENTRETIEN

.1 Section 01 78 10 :- Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

.2 Section 01 78 40 :- Exigences en matière d'entretien.

.3 Données d'entretien :- Inclure les procédures d'entretien, les matériaux d'entretien recommandés et le calendrier suggéré de nettoyage, de décapage et de recirage.

1.7 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

.1 Trier et recycler les déchets conformément à la section 01 74 19 - des déchets de construction/démolition.

.2 Ne pas expédier les produits d'imperméabilisation ni les colles au dépotoir. Détourner ces matériaux en les expédiant au dépôt municipal de déchets dangereux, tel qu'approuvé par le Consultant.

.3 Évacuer du chantier tous les matériaux d'emballage et les acheminer vers des installations appropriées de recyclage.

.4 Récupérer et trier les emballages en carton ondulé aux fins de recyclage, conformément au plan de gestion des déchets à l'intérieur de la zone de recyclage désignée.

1.8 MATÉRIAUX SUPPLÉMENTAIRES

.1 Section 01 78 10 – Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux :- Matériaux supplémentaires.

.2 Prévoir 5 mètres carrés (50 pi. ca.) de chaque matériau prescrit.

2 Produits

2.1 REVÊTEENT DE SOL À FEUILLARDS EN LINOLÉUM

.1 Linoléum :- Linoléum en feuillards homogènes, composé d'ingrédients essentiellement naturels et comprenant de l'huile de graines de lin, de la farine de bois et des liants à base de colophane, le tout étant mélangé et calandré sur un ouvrage d'appui ou de fond en jute. Le motif et la couleur devront se prolonger dans toute l'épaisseur du matériau.

.2 Calibre : 2 mm

.3 Motif et couleur, devant être déterminés par le Consultant.

.4 Qualité requise :
.1 Forbo Marmoleum.
.2 Produits de substitution :- Se reporter à la section 01 62 00.

2.2 SOUS-PLANCHER

.1 Produit de sous-face en contre-plaqué de 9 mm.

2.2 ACCESSOIRES

.1 Bouche-pores à sous-plancher. Au latex blanc et mélangé à l'avance. Du type recommandé par le fabricant de la colle.

.2 Apprêts et colles. Produits hydrofuges; des types recommandés par le fabricant du revêtement de sol et conformes aux limites de COV, telles qu'établies en vertu du Règlement n° 1168 de la SCAQMD.

.3 Tige de soudage, selon les recommandations du fabricant du revêtement de sol et ce, selon le produit avec lequel elle doit être utilisée.

.4 Ensemble formeur d'ouvrage en alcôve, à rayon de 50 mm dans le cas de jonctions avec des murs; devant être fourni par le fabricant du revêtement de sol.

.5 Produit d'imperméabilisation et cire, des types recommandés par le fabricant du revêtement de sol.

3 Exécution

3.1 EXAMEN

.1 S'assurer que les surfaces du plancher et de la partie inférieure des murs soient exemptes de substances qui pourraient nuire à la valeur d'adhérence de la nouvelle colle et des nouveaux matériaux de finition.

3.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

.1 Enlever les rainures et les bosses du sous-plancher. Remplir les creux mineurs ou locaux, les fissures, les joints, les trous et les autres défauts de surface et ce, à l'aide d'un bouche-pores à sous-plancher, pour ainsi produire une surface lisse, plate et dure.

.2 Interdire toute circulation et ce, jusqu'à ce que le bouche-pores soit bien durci ou mûri.

.3 Se servir d'un aspirateur pour nettoyer le substrat.

3.3 NETTOYAGE

.1 Section 01 73 00 :- Nettoyage des travaux.

.2 Enlever avec soin le surplus d'adhésif sur le plancher, les plinthes et les murs.

.3 Nettoyer, sceller et cirer le plancher et les plinthes selon la documentation du fabricant du revêtement de sol.

.4 Prévoir un fini de cire à valeur de brillance élevée.

3.4 INSTALLATION – REVÊTEMENT DE SOL EN FEUILLES

.1 Installer le tout en conformité avec les instructions du fabricant et ce, afin de constituer un seul feuillard et ne présentant aucun joint.

.2 Ne répandre que la quantité suffisante de colle pour permettre la pose

des matériaux avant la prise initiale de la colle.

.3 Régler le revêtement de sol en place, puis cylindrer la surface à l'aide d'un rouleau pesant et ce, afin d'atteindre une valeur d'adhérence complète.

.4 Aux endroits où des finis de planchers adjacents sont dissemblables, terminer le revêtement de sol le long de la ligne médiane des ouvertures de portes.

.5 Installer des lisières de bordure à l'emplacement des rebords apparents ou sans protection ainsi que le long des lignes de terminaison du revêtement de sol. Fixer solidement les lisières de métal en place avant la pose du revêtement de sol; pour ce faire, l'on se devra d'utiliser des vis en acier inoxydable.

.6 Trusquiner le revêtement de sol le long des murs et en dessous des plinthes et ce, afin de produire des joints bien serrés.

3.5 PROTECTION DES OUVRAGES FINIES

.1 Section 01 73 00 :- Protéger le revêtement de sol des planchers nouvellement revêtus.

.2 Interdire toute circulation sur les planchers revêtus pendant les 48 heures qui suivent la pose du revêtement de sol.

3.6 NETTOYAGE

.1 Section 01 73 00 :- Nettoyage des travaux.

.2 Enlever avec soin le surplus d'adhésif sur le plancher, les plinthes et les murs.

.3 Nettoyer, sceller et cirer le plancher et les plinthes selon la documentation du fabricant du revêtement de sol.

.4 Prévoir un fini de cire à valeur de brillance élevée.

FIN DE SECTION

1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Toilette et accessoires.

.2 Barres de retenue.

.3 Pièces de quincaillerie d'attache.

.4 Miroir.

1.2 SECTION CONNEXE

.1 Section 06 10 13 – Ouvrages de blocage en bois et ouvrages de bordure : dans tous les ouvrages d'ossature muraux et plaques servant au support d'accessoires.

1.3 RÉFÉRENCES

.1 ASTM A167 - Stainless and Heat-Resisting Chromium-Nickel Steel Plate, Sheet, and Strip.

.2 ASTM A269 - Seamless and Welded Austenitic Stainless Steel Tubing for General Service.

.3 ASTM A1008/A1008M - Steel, Sheet, Cold-Rolled Carbon, Structural, High-Strength Low Alloy and High Strength Low Alloy with Improved Formability.

.4 ASTM B456 - Electrodeposited Coatings of Copper Plus Nickel Plus Chromium and Nickel Plus Chromium.

1.4 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

.1 Section 01 33 00 :- Procédures de présentation.

.2 Fiches techniques :- Produire des fiches techniques sur les accessoires, afin de décrire le format, le fini, les détails de manoeuvre et les méthodes d'attache.

1.5 DONNÉES D'ENTRETIEN

.1 Section 01 78 10 : Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

.2 Section 01 78 40 :- Exigences en matière d'entretien.

.3 Produire des manuels d'entretien.

.4 Inclure des listes de pièces de rechange et de recommandations visant l'entretien courant des ensembles.

.5 Énumérer les procédures d'entretien que l'on se doit d'utiliser régulièrement ou de façon routinière.

1.6 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

.1 Se conformer au code pertinent et ce, en rapport avec les besoins d'accès visant les personnes handicapées.

1.7 MESURES À PRÉLEVER SUR PLACE

.1 S'assurer que les mesures de chantier soient présentées dans les fiches techniques sur les produits.

1.8 COORDINATION

.1 Section 01 33 00 :- Travaux de coordination.

.2 Coordonner les présents travaux avec la mise en place des ouvrages d'appui (de fond) et (ou) de blocage et ce, en conformité avec les exigences.

1.9 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

.1 Trier et recycler les déchets conformément à la section 01 74 19 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

.2 Évacuer du chantier tous les matériaux d'emballage et les acheminer vers des installations appropriées de recyclage.

.3 Recueillir et trier les déchets de plastique, les emballages en papier et le carton ondulé conformément au plan de gestion des déchets.

1.10 GARANTIE

.1 Section 01 78 30 :- Produire une garantie prolongée sur cinq (5) ans.

2 Produits

2.1 FABRICANTS

.1 Bobrick

.2 Frost

.3 Autres fabricants :- Se reporter à la section 01 62 00.

2.2 MATÉRIAUX

.1 Tôle d'acier : conforme à la norme ASTM A366.

.2 Tôle d'acier inoxydable : conforme à la norme ASTM A167, de nuance 304.

.3 Tubes d'acier inoxydable : conforme à la norme ASTM A269.

.4 Colle : à l'époxy et à deux composantes et de type hydrofuge.

.5 Dispositifs d'attache, vis et boulons, à galvanisation par immersion à chaud.

2.3 PIÈCES COMPOSANTES

.1 Poste à langer les bébés :- Emplacements, selon les indications :
- .1 Dimensions : 895 mm sur 508 mm sure 102 mm.
- .2 Poste à langer les bébés, du modèle Kb100-00, de montage mural et à l'horizontale et de fabrication Koala Care.
- .3 Couleur : crème.

.2 Distributrice de serviettes sanitaires : à raison d'une seule :
- .1 Dimensions : 270 sur 385 sur 105 mm.
- .2 Distributrice de serviettes sanitaires, du modèle B-254, de montage en surface et de fabrication Bobrick.
- .3 Fini :- En acier inoxydable et à fini satiné.

.3 Crochet à manteaux (2 crochets), comme suit :
.1 Dimensions : à bride murale de 50 sur 50 mm et de 50 mm de profondeur.
.2 Crochet à manteaux du modèle B-76717, de montage en surface et de fabrication Bobrick.

.4 Barre de retenue à l'horizontale, selon les indications des dessins :
.1 Dimension : de 32 mm de diamètre et de la longueur indiquée dans les dessins.
.2 De la série SP et de fabrication Frost.
.3 Fini :- En acier inoxydable et à fini satiné.

.5 Distributeur de papier hygiénique. À 2 rouleaux et de montage en surface; de type entièrement construit en acier inoxydable et soudé, avec ensemble d'accès antivol, pouvant accommoder deux rouleaux de papier hygiénique de 133 mm de diamètre par rouleau.
.1 Dimensions : 155 de hauteur sur 315 de largeur.
.2 Bobrick B-6999.60.

.6 Distributeur de papier en rouleau, de type combiné à une poubelle : un (1) élément semi-encastré, à l'emplacement de murs à montants d'ossature ou de type montable en surface sur des murs de maçonnerie; alternativement, selon les indications.
.1 Dimensions : environ 355 mm de largeur sur 1 400 mm de hauteur sur 140 mm de profondeur.
.2 Partie intérieure, en acier galvanisé; partie extérieure, en acier inoxydable. Poubelle enlevable; porte d'accès verrouillable et aménagée avec une charnière en continu, en acier inoxydable et de pleine hauteur.
.3 Qualité requise : Bobrick B-38032.

.7 Distributeur à savon :- Distributeur de savon de montage au lavabo.
.1 Qualité requise : Bobrick B-8221.

.8 Verre de miroir à l'argent, de 6 mm d'épaisseur; il doit s'agir ici d'un verre flotté et de type 1B, pouvant supporter une valeur d'humidité élevée.
.1 Dimensions, selon les indications des dessins.

2.4 FINIS

.1 Galvanisation, à 380 grammes au mètre carré et ce, selon la norme ASTM A123. Galvaniser le métal ferreux et les dispositifs d'attache.

.2 Métaux ferreux, avec enduit d'impression en atelier. À pré-traiter et à nettoyer; une couche d'apprêt de type appliqué par pulvérisation, le tout devant être suivi d'une cuisson au four.

.3 Peinture-émail. À pré-traiter jusqu'à l'obtention d'une surface propre; appliquer une couche d'impression et au moins deux couches de peinture-émail de type époxydique et de cuisson au four.

.4 Placage au chrome et (ou) au nickel : à fini de type SC 2 et ce, selon la norme ASTM B456.

.5 Acier inoxydable, à fini de lustre satiné et du numéro 4.

.6 Repeindre les pièces composantes là où il y aura eu contact avec des finis du bâtiment et ce, afin d'empêcher toute action électrolytique.

3 Exécution

3.1 EXAMEN

.1 S'assurer que le chantier soit à l'état prêt pour la réception des travaux et que les dimensions correspondent bel et bien à ce qui est indiqué dans les dessins d'atelier.

.2 Vérifier l'emplacement exact des accessoires à monter ou à installer.

3.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

.1 Expédier au chantier les pièces rapportées et les bâtis à l'état non dégrossi et ce, en temps opportun.

.2 Prévoir les gabarits et les mesures de dégrossissage nécessaires.

3.3 INSTALLATION

.1 Installer les accessoires en conformité avec les instructions du fabricant et la norme CSA B651-04.

.2 Installer les ouvrages d'aplomb et de niveau et s'assurer qu'ils soient ancrés aux substrats et ce, de façon solide et rigide.

FIN DE SECTION